VOLUME IV. WINNIPEG, MERCREDI, 14 Juin 1916 NUMERO 5

LA LIBERTÉ

ABONNEMENTS:
Canada et Etats Unis - - $1.00
Union Postale - - - - - $1.50

Directeur: HECTOR HEROUX

DIEU ET MON DROIT

…primé et publié par la
"WE… CANADA PUB. CO. LTD."
619 Ave. McDermot
Téléphones - - Garry 4264-4265

LE PREMIER MANDEMENT DE MGR L'ARCHEVEQUE DE SAINT-BONIFACE

La figure de Mgr Langevin.—La question scolaire et bilingue.—Les mariages mixtes. La ligne de conduite qu'il suivra durant son épiscopat.

Arthur Béliveau, par la grâce de Dieu et la faveur du Siège Apostolique, Archevêque de Saint-Boniface.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de Notre diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Il y aura bientôt un an que le Divin Maître appelait à la récompense le serviteur prudent et fidèle, le pieux et intrépide pontife préposé par Lui, au cours des vingt dernières années, à la garde de l'église-mère de l'Ouest canadien.

Vous vous rappelez encore l'émoi profond créé dans le pays tout entier par la nouvelle fatale: "Mgr Langevin est mort!" Vous n'avez pas oublié les jours de deuil et de triomphe à la fois, où le Canada déposait sur la tombe du grand évêque et de l'ardent patriote l'hommage de sa vénération et de son admiration.

Du tombeau où reposent ses restes vénérés, à côté des fondateurs de cette église, s'échappe comme une constante exhortation à l'amour de Dieu, de l'Eglise, des âmes et de toutes les grandes et nobles causes.

Nous sommes encore trop près d'événements passionnants pour apprécier à sa juste valeur le noble coeur, la belle intelligence et la foi ardente de ce grand évêque. L'histoire rendra sûrement justice à sa vaillante mémoire. Physionomie très caractéristique, faite de franchise, de bonté, de gaieté, de modestie et de détermination, voire même de hardiesse, intelligence vive et claire, éloquence coulant de source, persuasive, entraînante et populaire, piété profonde, embrassant le Seigneur et toutes ses oeuvres dans un enthousiaste amour: tel fut le grand évêque que pleure l'église de Saint-Boniface.

Que l'on ne s'étonne pas de l'imensité de l'oeuvre accomplie durant les vingt années de luttes et de travaux qui l'ont prématurément conduit au tombeau.

D'abord, il fut le promoteur de l'intégrité de la doctrine et de la pureté des moeurs. En ce siècle de paganisme pratique, ce n'est pas toujours chose facile ni agréable, mais il s'était rendu compte qu'on ne peut pas toujours plaire aux hommes et être fidèle à Dieu. Il a dû bien souvent se rappeler la parole de nos Saints Livres: "Si je plaisais aux hommes, je ne serais pas serviteur du Christ".

Il n'ignorait pas que, dans l'oeuvre de sanctification, la paroisse est le grand moyen d'action. Aussi quel zèle ne déploya-t-il pas pour établir partout de nouveaux centres de vie religieuse. Il en a créé quatre-vingt-un en vingt ans. On le trouvait parfois téméraire, mais il ne s'en troublait pas trop, ayant pour le seconder un clergé à l'âme apostolique et sachant se contenter de fort peu.

La colonisation du pays par l'élément catholique, lui tenait fortement au coeur. Dès les premiers jours de son épiscopat, il rappela et fit sienne la devise de nos héroïques colonisateurs: "Emparons-nous du sol". Comme il aimait à visiter les postes nouveaux et à bénir les recrues nouvellement arrivées! Pour cela il ne craignait pas d'entreprendre de longs et pénibles voyages, en toute saison.

La conservation de la foi chez les nombreux immigrants que le Gouvernement amenait dans nos plaines de l'Ouest, lui était un sujet de continuel souci. Pour atteindre ce but, il s'est efforcé de prendre le plus court, l'unique moyen: donner à chaque nationalité des pasteurs parlant sa langue.

Ce coeur d'apôtre ne pouvait oublier les premiers habitants du pays, les pauvres sauvages. Fils d'une famille religeuse qui a pour devise: "Evangéliser les pauvres", il laissa aller son coeur aux déshérités pour qui ses frères en religon se dévouaient et se dévouent encore sans avoir en vue autre chose que le bien des âmes délaissées et la gloire du Divin Maître.

Il avait pour l'enfance un amour admirable. S'il la protégeait avec un soin spécial là où elle est le plus déshéritée, il s'efforçait aussi partout de la former pour Dieu, par le moyen de l'école. Il comprenait si bien le rôle admirable que remplissent nos communautés religieuses enseignantes dans la formation intellectuelle et morale de l'enfance qu'il en appela un nombre considérable à travailler dans son diocèse. C'était s'élever à la hauteur des âmes d'élite et comprendre le véritable esprit de la Sainte Eglise.

Ces communautés dévouées l'ont puissamment secondé dans la formation de ces nombreuses oeuvres d'éducation et de charité qui font l'étonnement, en même temps que l'admiration de ceux qui visitent ce jeune pays.

Esprit toujours en éveil, il comprenait le rôle important que la presse catholique est appelée à jouer de nos jours. Aussi ne ménagea-t-il pas sa coopération à l'oeuvre de presse établie à Winnipeg. On y imprime cinq journaux en cinq langues différentes, atteignant une trentaine de mille lecteurs. Ces journaux constituent d'admirables instruments de zèle en ce pays où les catholiques ne sont pas toujours groupés en paroisses ni même en missions régulières. Toutefois, si importante que soit l'action de la presse catholique, elle ne sera jamais pour le bien qu'un auxiliaire puissant. C'est le Saint Evangile et sa prédication qui ont changé la face de la terre. Aussi songeait-il depuis longtemps à l'établissement d'un Petit Séminaire pour le recrutement du clergé. Il a eu la consolation, quelques années avant sa mort, de voir s'ériger cette institution près de la cathédrale, construite par lui, avec le concours des fidèles de la ville de Saint-Boniface et la coopération intelligente et dévouée de leur vénérable curé.

Enfin, au milieu des manifestations diverses de cette débordante activité, son grand esprit de foi lui rappelait sans cesse la nécessité de la prière pour l'établissement et la consolidation des oeuvres de Dieu. Cette pensée du rôle capital de la prière, il a voulu l'affirmer par l'établissement d'un Carmel à Saint-Boniface, et par la fondation d'une communauté de femmes destinée à la formation de la jeunesse, mais dont la règle fait une large part à l'adoration du Saint Sacrement.

Voilà quelques traits de la figure du grand évêque auquel Nous sommes appelé à succéder. Nous croyons l'entendre nous confier du haut du ciel la mission qu'exprimait si bien sa devise: "**Depositum custodi**". Nous sentons l'énormité du poids qui tombe sur Nos faibles épaules. Nous ne croyons pas être allé au-devant de cette charge redoutable. Nous avons lieu de croire que la divine et toujours paternelle Providence de Dieu l'a voulu ainsi. Dieu aidera Notre faiblesse. "Lorsque je suis faible, c'est alors que je suis fort".

Nous avons essayé de mettre en lumière les traits saillants de la carrière épiscopale de celui qu'on a justement appelé le "grand blessé". C'est pour Nous encourager à suivre son exemple. D'ailleurs, Notre coeur Nous y porte. C'est le chemin du devoir et de l'honneur.

Un coeur d'évêque doit avant tout être épris du désir de répandre autour de lui la connaissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il ne peut donc assister impassible à l'effondrement de l'école catholique dans son pays. C'est le suprême scandale des petits, et la malédiction de Dieu pèse sur la tête de ceux qui les scandalisent. Aux grands comme aux petits, Nous voudrions éviter ce malheur.

L'évêque doit aussi avoir une très haute idée de la justice. Il ne peut assister, sans sentir son coeur broyé, au triomphe de la force sur le droit; car c'est pour sa patrie, l'assurance d'une moisson de mort, fruit naturel d'une semence empestée.

L'Esprit Saint a promulgué, il y a déjà de longs siècles, cette politique de haute sagesse sociale: "La justice et la paix se sont embrassées".

Celui qui inaugura, en Europe, la politique néfaste de paix armée qui devait naturellement aboutir au cataclysme présent qui fait reculer le monde d'horreur, avait proclamé la contre-partie de la parole divine, en disant que "la force prime le droit'. Mais on a difficilement raison contre Dieu.

Aussi, n'est-ce pas sans un serrement de coeur que Nous commençons notre carrière épiscopale dans une province qui marche dans cette voie néfaste depuis un quart de siècle. Elle a détruit, dans cette partie du Canada, l'oeuvre de paix fondée sur l'idée chrétienne et le respect mutuel voulus par les Pères de la Confédération. Elle s'est éloignée des véritables traditions canadiennes, je dirait même britanniques; car elle chercherait en vain, en Angleterre, le système de soi-disant progrès scolaire, dont elle a affligé ses administrés en cette partie du pays. L'esprit de l'Eglise qui est l'esprit de paix, mais de paix dans la justice et le droit sera Notre loi. L'Eglise Nous exhorte à défendre ses droits, et ceux des parents à l'encontre des théories païennes qui veulent que l'enfant soit la chose de l'Etat. Nous les défendrons. La Sainte Eglise, en proclamant le fameux règlement Laurier-Greenway "défectueux, imparfait, insuffisant" Nous fait un devoir ainsi qu'à tous les catholiques de réclamer davantage. Nous réclamerons (2). La tâche est sûrement ingrate, elle peut même paraître impossible à ceux qui ne comptent que sur les forces humaines. Nous voulons entrer dans la lutte avec la confiance en Dieu, et la sage prudence conseillée par la Sainte Eglise, mais aussi avec l'inébranlable détermination de ne jamais quitter l'arène jusqu'à ce que justice ne soit rendue. Dieu Nous rappellera probablement à Lui avant la fin de la lutte; que Sa Sainte volonté soit faite! Il ne Nous demande pas le succès, mais l'effort, et Il saura bénir en son temps tout effort désintéressé et généreux.

Nous ne repousserons pas les réparations partielles qui nous seront offertes, mais convaincu qu'une question n'est définitivement réglée que quand justice pleine et entière a été rendue Nous réclamerons persévéramment cette justice, en faisant appel à tous les esprits droits et à toutes les âmes soucieuses d'équité et de liberté Libre de toutes attaches politiques, Nous placerons ces revendications bien au-dessu des intérêts et des préoccupations de partis, et Nous invitons dès maintenant tous les amis de l'ordre et tous les champions du droit, à quelque parti qu'ils appartiennent, à se ralier sur ce terrain commun, et à Nous prêter un dévoué concours.

Ce groupement de nos forces en marge des organisations politiques Nous est nécessaire pour reconquérir la jouissance de droits sacrés dans le domaie religieux et dans le domaine national. Nous faisons ici allusion à cette question de langue, obscurcie par tant de préjugés regrettables, et qui sème entre les citoyens d'une même contrée, et jusque chez les membres d'une même église des divisions profondes. Le Canada n'est-il pas un pays bilingue? Bilingue par les droits innés des deux grandes races qui l'habitent, et qui ont été pratiquement les seules à l'habiter, jusqu'au dernier quart de siècle, bilngue par sa formation historique, bilingue par l'esprit de la constitution fédérale qui le régit, bilingue encore par par toutes sortes de nécessités sociales? Nous tenons notre belle langue de la nature même, et les circonstances particulières dans lesquelles nous vivons la constituent la gardienne de notre foi. Ceux à qui cette dernière affirmation n'aurait pas l'heur de plaire voudront bien considérer un instant l'immense disproportion des mariages mixtes chez les groupes de langue anglaise et ceux de langue française: treize pour un pour l'ancien diocèse de Saint-Boniface. La proportion est encore plus effrayante en d'autres endroits du Canada. Si, de plus, ils veulent bien considérer les nombreuses défections, triste conséquence du mariage mixte, ce chancre de la foi catholique, ils Nous concèderont volontiers la justesse de l'affirmation que, dans ce pays au moins, la langue française est la gardienne de la foi. Et Nous n'avons touché là qu'un des aspects de l'angoissant problème.

Nous ne pouvons donc renoncer à la langue française. Si nous avons le droit, le devoir même de la parler, nous avons également le droit incontestable de la faire enseigner dans les écoles... sacrés dans le domaine religieux de nos deniers et fréquentées par nos enfants. En cela, Nous voulons Nous efforcer d'être le digne fils du père intrépide qui a illustré le siège de Saint-Boniface. Nous ne Nous sentons pas de taille à revêtir l'armure qu'il a si vaillamment portée et à manier comme lui le glaive de l'éloquence, dont il s'est si glorieusement servi. Nous voulons cependant l'imiter dans l'invincible constance apportée à défendre le droit opprimé et l'honneur national foulé aux pieds. Et Nous croyons en cela servir non seulement les intérêts d'une race, non seulement les intérêts d'une église, mais les intérêts véritables et bien compris de toute la patrie canadienne. L'union des esprits et des volontés, nécessaire au bon fonctionnement d'une société, ne peut s'accomplir que dans le respect mutuel des droits et par la sauvegarde **légale** des légitimes libertés.

Voilà ce qu'ont compris les politiques les plus éminents dont notre histoire s'honore, les Lafontaine et les Baldwin, les Cartier et les Macdonald, les Mowat, les Angers et les Tupper. C'est l'interprétation haute et sage de leur pensée qui ramènera la paix dans notre cher Canada et affermira les bases de notre édifice national. Il est toujours excessivement dangereux d'acculer un peuple à lutter pour son existence nationale. Des événements que Nous croyions trop prématurés pour être véritablement à craindre sont devenus une réalité que Nous devons accepter loyalement, en fils soumis de la Sainte Eglise. Nous voulons le faire sans arrière-pensée. Nous devrons forcément travailler sur un champ d'apostolat plus restreint que celui de Notre prédécesseur. Ce qui Nous semblait une diminution prématurée de forces vitales, peut devenir un accroissement de vie dans les mains de Dieu et de celui qui le représentera dans la partie de l'héritage divisé. Nous le souhaitons vivement, et Nous adressons au Ciel d'ardentes prières pour qu'il en soit ainsi.

Nous laissons dans cette partie de la vigne du Seigneur des frères dont Nous avons su apprécier l'admirable dévouement, non moins que la constante et héroïque abnégation. Nous ne leur disons pas adieu; car ils trouveront toujours dans la maison de celui qui devient le père spirituel de leurs frères d'hier, le plus affectueux accueil et une hospitalité qui, pour être modeste, ne manquera pas de la plus franche cordialité.

A Notre clergé, Nous redisons avec grand coeur, les paroles de l'apôtre: "Mes chers et bien-aimés frères, ma joie et ma couronne". Notre plus grand désir est de réaliser à votre égard les paroles de nos Saints Livres: "On t'a établi le chef, sois parmi eux comme l'un d'entre eux".

Nous avons voulu prendre pour devise les mots de l'apôtre saint Jean: **In veritate et charitate**, et Nous voulons que ces paroles se réalisent partout mais surtout dans Nos rapports avec Nos prêtres.

La vérité est parfois dure à entendre, encore plus difficile à dire. Il faut y mette beaucoup de charité et de condescendance. En définitive, c'est elle qui sauve. "Et la vérité nous rendra libres"

Aux nombreuses et dévouées communautés religieuses d'hommes et de femmes qui font le bien dans ce diocèse, Nous adressons un cordial salut. Nous sommes heureux d'affirmer en ce jour que les grands évêques qui les ont appelées, ne pouvaient lui faire un plus beau don. Ayant vécu dans cette province depuis Notre plus tendre enfance, Nous savons trop bien ce que le diocèse leur doit pour ne pas leur dire un merci du coeur au moment où Nous prenons possession des fruits dûs en grande partie à leur dévouement et à leur labeur.

A vous, chers fidèles, confiés à Nos soins, comme on confie des enfants à un père, Nous vous donnons l'assurance d'une affection, dont nul ne doute d'ailleurs. Nous avons grandi au milieu de vous et il Nous faut faire appel aux vues de foi pour assumer le rôle de père dans la famille, tant on Nous a habitué aux traitements affectueux qu'on donne aux enfants. Comme il Nous sera doux d'accomplir envers vous le précepte de saint Paul à son disciple Timothée, qui était évêque: "Ne reprends pas avec rudesse un vieillard, mais avertis-le comme un père, les jeunes gens comme des frères, les femmes âgées comme des mères, celles qui sont jeunes comme des soeurs". Ce sera Notre force auprès de vous dans les circonstances difficiles où parfois il Nous faudra vous demander le sacrifice de vues trop montaines, d'opinions personnelles ou d'attaches politiques, dans l'intérêt de vos âmes et de causes qui vous sont aussi chères qu'à Nous.

Restons unis, et les paroles de nos Saints Livres ne peuvent manquer de se réaliser pour nous. "Ne craignez point, petit troupeau, car il a plu à votre Père de vous donner un royaume". Vous Nous donnerez le secours de vos prières; plus que personne Nous en avons besoin. D'ailleurs, vous y êtes personnellement intéressés. C'est la voie ordinaire par où passent les grâces de Dieu sans lesquelles Nous ne pouvons rien. "Si le Seigneur ne bâtit pas la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la bâtissent".

A ces causes et le nom de Dieu invoqué, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

1—Nous continuons tous les pouvoirs et facultés ordinaires et extraordinaires, donnés par écrit par Notre regretté prédécesseur.

2—Nous désirons qu'après la messe paroissiale durant laquelle se fera la lecture de ce mandement, l'on chante l'**Ave Maris Stella**, afin d'obtenir de la sainte Vierge qu'elle bénisse Notre épiscopat et le rende fructueux.

3—Les prêtres voudront bien pendant un mois à partir de la lecture de ces lettres ajouter à l'oraison commandée pour la paix celle du Saint-Esprit, et à l'expiration de ce mois continuer à réciter la première jusqu'à la fin de la guerre.

Sera le présent mandement lu et publié au prône des messes paroissiales de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Saint-Boniface, sous Notre Seing et sous le sceau de Notre diocèse, et le contre-seing de Notre chancelier ce septième jour du mois de juin, de l'an mil nef cent seize.

† **ARTHUR,**
Archevêque de Saint-Boniface.
Par mandement de Monseigneur,
J.-H. Prud'homme ptre,
Chancelier.

(1) Encyclique **Affari Vos**.
(2) Encyclique **Affari Vos**. "Nous ne pouvons toutefois dissimuler la vérité: la loi que l'on a faite dans un but de réparation est défectueuse, imparfaite, insuffisante. C'est beaucoup plus que les catholiques demandent, et qu'ils ont, personne n'en doute, le droit de demander."

AU SACRE-COEUR

La Société Saint-Jean-Baptiste et le cercle local de l'Association d'Education du Manitoba ont tenu une assemblée dimanche après-midi. Un nombreux public avait répondu à l'appel.

Les délégués suivants furent nommés pour la convention: MM. Dostert, Bourbonnais et Rhéaume.

• • •

Le concert-boucane a donné la recette nette de $22.80, remise à la Commission Scolaire.

LE PAPE INTERDIT LES BALS PAROISSIAUX

Le Souverain Pontife défend directement et formellement à tous les prêtres d'organiser des danses ou d'y participer sous prétextes d'oeuvres pieuses.

New-York, 8. — Le Pape Benoit XV a mis un interdit sur la danse sous les auspices des églises paroissiales aux Etats-Unis et au Canada. Le cardinal Farley a envoyé une lettre cette semaine aux pasteurs de son archidiocèse annonçant la nouveau règlement qui, est-il entendu, entrera en vigueur immédiatement.

Le texte du décret du Vatican vient d'être rendu public dans les cercles catholiques et a causé de la consternation. Une raison est qu'un grand nombre de paroisses comptent sur un bal annuel pour aider à leurs dépenses. Que faudra-t-il faire maintenant pour remplacer cette source de revenu fournie par les bals, c'est un problème qui n'est pas encore résolu.

Depuis que le cardinal Farley il y a trois ans défendit le tango aux catholiques, il n'y a pas eu d'acte disciplinaire qui ait causé un intérêt aussi général ici.

Le décret du Vatican n'effecte que les Etats-Unis et le Canada. Il est basé sur le fait que le Troisième Concile Plénier de Baltimore en 1885, promulgua un semblable décret, et le décret du Saint-Siège a pour but de confirmer celui du Concile relatif aux danses, lequel a presque toujours été ignoré entièrement par le clergé.

Bien que le décret papal n'empêche pas les organisations catholiques en dehors de la juridiction des paroisses de donner des bals, il défend néanmoins à tout prêtre d'y assister ou d'y donner sa sanction par sa présence ou autrement.

Il est reconnu depuis longtemps que le cardinal Farley était fortement opposé aux danses et aux séances dramatiques. De sorte qu'il est très satisfait maintenant, dit-on, d'avoir pour le guider un ordre provenant de la plus haute autorité dans l'Eglise sur la question des bals. Lorsqu'il était curé de la paroisse Saint-Gabriel dans Est 37e rue, le cardinal ne voulait pas même permettre le jeu le plus simple si les garçons et les filles devaient y prendre part ensemble.

La Sacrée Congrégation Consistoriale à Rome a promulgué le décret interdisant les danses paroissiales.

Au dernier siècle aux Etats-Unis la coutume s'étant répandue de la réunion de familles catholiques en bals, lesquels avaient l'habitude de se prolonger à une heure avancée dans la nuit par des divertissements et autres formes formes d'amusements", dit le décret en commençant. Il continue ainsi:

"La raison et la cause données pour cela c'est que les catholiques puissent se mieux connaître et devenir plus intimement unis par les liens de l'amour et de la charité. Ceux qui avaient l'habitude de présider aux réunions étaient généralement les chefs de quelque oeuvre pieuse, mais rarement les recteurs ou les prêtres des églises paroissiales.

"Mais les ordinaires des endroits, bien qu'ils n'eussent aucun doute sur la droiture du but de ceux qui prenaient l'initiative de ces danses, cependant voyant les périls et les pertes causés par l'habitude croissante, considérèrent qu'il était de leur devoir de les défendre. Et conséquemment dans le canon 290 du Troisième Concile Plénier de Baltimore ils formulèrent ce qui suit:

"Nous ordonnons aussi que les prêtres aient soin de faire disparaître entièrement cet abus par lequel des divertissements et des bals sont donnés dans le but de promouvoir des projets pieux."

"Mais, comme cela arrive souvent dans les choses humaines, ce qui avait été très sagement et justement ordonné dans le commencement commença graduellement à tomber dans l'oubli, et l'usage des bals fleurit de nouveau et se répandit même dans le pays voisin, le Canada.

"Sachant ces choses, les Eminentissimes Pères de la Sacrée-Congrégation Consistoriale, après avoir consulté plusieurs ordinaires (évêques) de ces endroits et ayant assujetti l'affaire à une sérieuse étude, ont conclu que la décision prise par le Troisième Concile de Baltimore doit être obéie et avec l'approbation de Notre Très Saint Père le Pape Benoit XV, ils décrétèrent qu'il est absolument défendu à tous les prêtres, séculiers et religieux et autres ecclésiastiques de promouvoir ou encourager les dits bals, même si c'était pour aider ou supporter des oeuvres pieuses ou autre fin pieuse; de plus, il est interdit à tous les ecclésiastiques d'être présent à ces bals s'il arrive qu'ils sont organisés par des laïes.

"Le Souverain Pontife a ordonné que ce décret fasse partie de la loi publique et soit observé par tous, nonobstant toute chose au contraire."

On croit que le décret n'empêche pas les Knights of Columbus et autres organisations non paroissiales du même genre de donner des danses, ni qu'il n'interdit les danses aux catholiques dans le domaine privé, mais on croit que la désapprobation du Pape engagera un grand nombre de catholiques fervents à renoncer entièrement à cet amusement.

SERVICE ANNIVERSAIRE DE FEU MGR LANGEVIN

Le service anniversaire du regretté Mgr Langevin, o.m.i., aura lieu dans la cathédrale de Saint-Boniface, lundi, le 19 juin, à neuf heures du matin (ancienne heure).

CONFIRMATION

Mgr Béliveau a confirmé hier après-midi les enfants de l'orphelinat Saint-Joseph et de l'Hospice Taché. Le docteur Benoit, de Winnipeg, et Mme Benoit, agissaient comme parrain et marraine.

ORDINATIONS

MM. les abbés A. Brodeur et L. Kwakman seront ordonnés prêtres samedi prochain dans la chapelle du Petit Séminaire par Sa Grandeur Mgr Béliveau.

UNION NATIONALE METISSE

Une assemblée générale de l'Union Nationale Métisse aura lieu à deux heures de l'après-midi le 24 juin, à la chambre 300 Edifice Nanton, avenue Portage. Cette réunion a pour but de voir à l'organisation de la fête nationale.

MARIAGE ELEGANT

Au commencement de la semaine dernière, le 6 juin, Mgr Dugas bénissait dans la chapelle privée du palais archiépiscopal le mariage de Mlle Priscilla Guilbault, fille de M. l'échevin Ed. Guilbault, et de M. John C. Davis, de Toron.

M. l'échevin Guilbault servait de témoin à Mlle Guilbault et M. Davis à son fils.

Seules les familles assistaient à la cérémonie qui eut un caractère tout intime.

La cérémonie fut suivie d'un dîner chez M. l'échevin Guilbault et d'une brillante réception, de trois à cinq heures. La société de Saint-Boniface et de Winnipeg vint présenter ses hommages aux nouveaux mariés.

Les nouveaux mariés prirent le train à six heures pour aller faire leur voyage de noces aux Etats-Unis. Lors de leur retour ils iront habiter à Toronto.

De nombreux et riches cadeaux ont été présentés aux nouveaux mariés.

LE COIN DES DAMES

LES heures graves se succèdent et avec ce bruit de guerre qui gronde au-dessus de nos têtes plusieurs d'entre nous désirent ardemment être sur le champ de bataille. Là, exercer l'office de garde-malade et au milieu des blessés souffrir avec eux ou bien alléger leurs souffrances. Nous lisons tous les jours les actes de dévouement héroïque de ces Soeurs de Charité et de ces femmes fortes donnant l'aumône de leurs soins et de leur pitié. Prêter une oreille atentive aux plaintes du malade; panser d'une main bienfaisante la plaie du blessé et encourager par le plus doux sourire la convalescence du soldat cloué, pendant de longues semaines sur un lit de souffrance. Voilà l'oeuvre qui saute aux yeux et qui tente plus particulièrement notre coeur de femme.

Il est impossible pour la plupart de nous de réaliser ces nobles ambitions et notre champ de bataille est ici au milieu des nôtres. Ne perdons pas notre temps à rêver à ce que nous pourrions faire si nous étions là... mais agissons et regardons notre horizon domestique; le bien qui demande notre généreuse coopération ici dans notre cher foyer. N'avons-nous pas à la maison des personnes faibles qui demandent des soins attentifs et que nous négligeons peut-être? N'y a-t-il pas des frères, des fils, à qui un peu d'intérêt, un peu plus de sympathie feraient trouver leur "Chez eux" plus doux?

Et cette mère qui a veillé si souvent à notre berceau, qui a tant besoin de tendresse n'a-t-elle pas droit à un peu de notre temps? Lui consacrer quelques instants par jour; lui faire part de nos projets d'avenir; confier à sa discrète oreille nos joies et nos peines; nos succès et nos déceptions. Soyons certaine que notre présence apporte toujours de la gaieté à son esprit et de la chaleur à son coeur.

Non, la guerre ne nous appelle pas. Ne pensons pas que notre vie est inutile car à toute femme sérieuse appartient la faculté de faire beaucoup de bien. Disons adieu au rêve et saluons la réalité qui nous demande de faire la charité à chaque pas. Oui, faisons tout le bien possible dans notre petit champ de bataille, dans ce foyer si cher qui a nom: "Chez Nous".

GERTRUDE.

QUESTIONS ENFANTINES

Un enfant nerveux fait le désespoir de ses parents et de ceux avec qui il vient en contact. Il est malheureux et rend les autres malheureux, car ses manières d'agir, même de parler, rendent les autres nerveux et produisent une impression désagréable et pénible. En effet voir un enfant ne savoir que faire de ses pieds, se tortiller les doigts, se contorsionner le visage, produit un malaise difficile à définir en surrexcitant nos propres nerfs et laissant devant notre imagination une scène difficile à effacer.

Au début de l'état nerveux l'enfant s'agitera et fera des mouvements musculaires irréguliers; il ne pourra rester tranquille sur une chaise, aura des mouvements du visage qui s'accentueront et deviendront plus fréquents si on le corrige ou même si on lui en fait la remarque. Un autre sujet de nervosité chez l'enfant est la timidité, souvent la conséquence d'une frayeur ou d'une peur. Ces différents symptômes se manifestant de bonne heure, ils ne font qu'accroître, se développer et même devenir permanents en grandissant. C'est pourquoi il est nécessaire d'y apporter un remède subit et efficace dès la manifestation de ces symptômes, autrement l'enfant grandira avec cette nervosité et plus tard devenu homme, il sera peut-être un objet de répulsion et de ridicule.

La nervosité est une maladie qui, dit-on, peut se guérir, et dans ce cas, il est d'urgence et de prudence de consulter un médecin qui lui, si le mal n'est pas trop avancé, donnera un traitement à suivre. Une négligence ou un retard apporté à faire traiter l'enfant peut avoir de graves conséquences sur son avenir. L'impression laissée par l'état nerveux d'un enfant est sans doute pénible, mais cette impression est beaucoup plus fâcheuse quand il s'agit d'une grande personne.

Nous pouvons, nous mères, contribuer puissamment, sinon à enrayer le mal, du moins à le diminuer, si les moyens manquent pour faire suvire un traitement médical à l'enfant.

La jalousie entraîne et engendre la haine qui par ses émotions affectent directement le système nerveux. Ce sera ou une haine concentrée qui secoue tout le corps ou une haine qui se produira par des actes de violence.

Pour contrecarrer le mal, il faut d'abord connaître la nature de l'enfant, lui éviter les émotions trop grandes, trop violentes et faire acte de patience. Il est difficile parfois de toujours être armées de la même dose de patience mais nous devons cependant l'avoir vu l'état de l'enfant et son avenir.

Etudier ses manières, son caractère, prévenir tout ce qui serait de nature à lui causer un choc nerveux, écarter tout ce qui pourrait développer la peur, la terreur, sont de puissants remèdes que l'on doit mettre à contribution. Le procédé est long et demande une surveillance continuelle, mais si par cette vigilance, ce soin de tous les instants, nous pouvons enrayer le mal, le succès d'une guérison couronnera nos efforts.

Que pouvons-nous ne pas faire, nous mères, lorsque l'avenir de nos enfants est en jeu? Que de sacrifices ne sommes-nous pas prêtes à faire quand il s'agit de la santé de nos enfants. Alors ayons de la patience, sachons réprimer nos mouvements d'humeur, surtout lorsque nous avons parmi nous un de ces pauvres petits êtres qui souffre d'une maladie dont la guérison dépend de nos actes et de nos paroles.

GERTRUDE.

PLUIE D'OFFRANDES A L'HOPITAL SAINT-BONIFACE

Les Révérendes Soeurs de l'hôpital Saint-Boniface conviaient jeudi dernier à une réunion, les amies de cette charitable institution. Les dames toujours dévouées aux bonnes religieuses, n'auraient manqué de prouver leur admiration pour cette grande oeuvre en ne répondant pas à l'appel si délicatement présenté.

L'oeuvre de l'hôpital a toujours su trouver une place de prédilection dans le coeur des dames de Winnipeg, et l'on se rappelle encore le dévouement et l'ardeur de nos dames de Saint-Boniface, quand elles organisaient les tables pour les expositions annuelles. Leur zèle était bien récompensé par la reconnaissance et l'accueil toujours si bienveillant des bonnes Soeurs.

Le temps des expositions est passé, et les dames des deux villes ont trouvé moyen d'exercer leur sentiment de charité en faisant tomber entre les mains des bonnes Soeurs une véritable pluie de lingerie de tout genre. L'exposition des dons montrait le goût le plus parfait. Ces généreux cadeaux ne pouvaient arriver plus à point, car l'ouverture du transcript bâti à grands frais et dans un temps de gêne nécessitait une dépense énorme de lingerie.

Que la charité est belle, admirable, quand elle s'exerce pour le soulagement de ces pauvres infortunés condamnés à subir de terribles souffrances. C'est un hommage de la charité à la souffrance! Notre hôpital, où se voit le dévouement discret et humble de nos bonnes Soeurs, devrait avoir une place de choix dans nos oeuvres de charité. L'aménagement, le coût de fonctionnement et les dépenses d'une institution de ce genre sont si considérables que les revenus peuvent à peine suffire. Il faut des efforts pour combler les déficits et tenir en équilibre la finance. Aussi on ne saurait avoir idée avec quelle reconnaissance ces généreux cadeaux sont appréciés et trouvent leur place, leur utilité dans une institution où la lingerie est un facteur énorme dans les dépenses.

GERTRUDE.

SECOURS NATIONAL

La femme naît avec l'instinct de la charité et c'est ce sentiment qui dona l'heureuse idée de présenter une séance dramatique et musicale au profit du "Secours National".

Jouer un drame était une entreprise difficile, et au dire de quelques-uns c'était presque de l'audace. Mais nos jeunes filles françaises et canadiennes-françaises de Saint-Boniface, sous l'habile direction de Madame De Denus, remportèrent un véritable succès.

Bien des yeux se mouillèrent de larmes à la voix si sympathique de Mlle Rolande De Denus, dans le rôle de Marie Antoinette, et cette jeune fille mérite des félicitations toutes particulières.

Mlle Gagnon (Théroigne de Méricourt) sait manier le bâton révolutionnaire aussi bien que la plume, et malgré un rôle ingrat, sut captiver l'intérêt de l'auditoire. Mlle Désourdis (Mme Elizabeth, soeur du roi), Mlle Eva Couture (Comtesse de Lamballe), et Mlle Cordélie Dubuc (Mme de Méricourt), trois des principaux rôles, remplirent leur tâche à la perfection.

Je ne puis passer sous silence le duo de Mlles Marguerite Prud'homme et Emma Baril. Ce chant au milieu de la verdure et des fleurs semblait nous dévoiler un petit coin du ciel et nous rapprochait de Celui qui est tout harmonie et beauté.

Le manque d'espace empêche de nommer chaque jeune fille, et pourtant elles méritent toutes d'être justement complimentées.

La partie d'orchestre a relevé hautement le ton de cette belle séance. Tous ont remarqué avec quelle habileté Mlle Prendergast a accompagné au piano.

GERTRUDE.

RECETTES

La rhubarbe est le premier fruit de la saison, et comme il a des propriétés médicinales très avantageuses, nous devrions en servir un plat tous les jours. Servie avec d'autres fruits, la rhubarbe est délicieuse, car elle possède juste le montant d'acide pour donner un goût exquis aux autres fruits.

Dans certains pays, le jus de la rhubarbe est mêlé de moitié avec du miel pur. On s'en sert comme potion fortifiante.

• • •

Charlotte à la rhubarbe

Ingrédients: Rhubarbe, pain, sucre, beurre.

Préparation: Mettez au fond d'un plat allant au four des tranches de pain puis un rang de rhubarbe coupé en dés, puis du sucre et des petits morceaux de pain et ainsi de suite jusqu'à ce que le plat soit rempli. Parsemez le dessus de petits morceaux de beurre et faites cuire dans un four modéré.

• • •

Rhubarbe et Raisins

Ingrédients: 1 pinte de rhubarbe en petits morceaux d'un pouce; 1 tasse de raisins; 2 tasses de sucre; crème fouettée.

Préparation: Lavez la rhubarbe et coupez en petits morceaux. Mettez dans une casserole avec un peu d'eau et laissez bouillir pendant quelques minutes. Ajoutez 1 tasse de raisins et laissez bouillir jusqu'à ce que la rhubarbe soit en bouillie. Ajoutez le sucre et laissez encore quelques minutes. Faites refroidir et servez avec de la crème fouettée.

• • •

Marmelade de rhubarbe

Lavez la rhubarbe et coupez-la en petits dés, pesez-la avant de la mettre dans la marmite à confitures. Ajoutez 1 livre de sucre pour chaque livre de rhubarbe et pour chaque deux livres de rhubarbe tranchez menu un citron et la moitié d'une orange. Laissez reposer 24 heures, puis metez sur le feu et faites bouillir une heure ou jusqu'à ce que la marmelade soit d'une bonne épaisseur. Ayez soin de remuer souvent pendant qu'elle cuit, car elle brûle facilement.

Versez dans des bocaux pendant que c'est chaud et cachetez.

E. R.

MGR BELIVEAU ET SON CLERGE

Adresse de Mgr Dugas, discours de Mgr Cherrier et réponse de Mgr l'Archevêque.

A Sa Grandeur Mgr Béliveau,
Archevêque de Saint-Boniface.

Monseigneur,

C'est votre clergé qui vous entoure en ce moment et qui lui aussi veut vous ouvrir son coeur. Nous pouvons dire avec autant d'exactitude que de plaisir: Bonus Pastor cognoscit et cognoscunt eum. Vous êtes venu sur ce sol du Manitoba depuis bien des années, vous y avez vécu, grandi et étudié; aujourd'hui vous présidez à ses destinées religieuses.

Une grande épreuve vous attendait au début de votre épiscopat. Le diocèse de Saint-Boniface diminué de moitié, il y a quatre ans par l'érection du diocèse de Regina, semblait un patrimoine déjà restreint et intangible pour le moment du moins. En effet Saint-Boniface avait cédé au nouveau diocèse 51,177 catholiques 116 prêtres, 5 communautés d'hommes, six communautés de femmes, etc., et un territoire aussi vaste que celui qu'il gardait. Tous ces catholiques, soit dit en passant, ont heureusement trouvé dans Mgr Mathieu, un véritable père, un guide éclairé et judicieux, et Mgr l'archevêque de Saint-Boniface a eu en plus dès lors et toujours un ami sincère et dévoué. Le diocèse, toutefois, tel qu'il était à la mort de Mgr Langevin, pouvait être développé. Il y avait des terrains propres à la colonisation sur lesquels de nouvelles paroisse pouvaient prendre place et se développer. Aussi, depuis plusieurs années vous aviez, de concert avec votre Vénéré Prédécesseur et Métropolitain, travaillé à amener des colons dans les endroits avantageux à la colonisation. L'appel était fait et le travail fructueux. Le diocèse de Saint-Boniface aurait été, dans quelques années, un diocèse convenable. Mais une triste surprise nous est ménagée à tous. Inopinément à leur insu les catholiques et le clergé si unis se voient divisés et la vieille et vaillante Eglise de Saint-Boniface menacée de la ruine et de la mort. Un communiqué de Rome que nous ne pouvions contrôler mais qui avait toute l'apparence de la vérité donnait 47,669 catholiques au diocèse de Winnipeg et n'en laissait que 21,342 à la mère des églises de l'Ouest, Saint-Boniface, avec une étroite langue de terre fertile à l'est de la Rivière Rouge, le reste étant surtout composé de roches, d'eau et de marécages. Les trente et quelques milliers de catholiques de langue française ont rudement senti le coup qui semblait bien les menacer et ont cru de leur devoir d'envoyer leur représentant à Rome. Vous avez bien daigné vous y rendre vous-même. Dans notre malheur, nous avons cependant la consolation de constater que des limites moins défavorables nous sont données. Saint-Boniface bien affaibli va pourtant pouvoir vivre.

Ces épreuves communes ont cimenté l'union qui existait déjà entre les fidèles, le clergé et votre personne vénérée. Votre courageux exemple vous entraînant nous nous efforcerons de n'envisager que la route à suivre et elle est tracée cette route par le splendide programme donné. Ainsi unis nous marcherons, toujours sous votre conduite, vers nos libertés religieuses et nationales, si fortement atatquées, à l'heure présente, dans notre Canada. Aussi, avec plus de conviction que jamais nous vous disons: Vous êtes mille fois le bienvenu!

Monseigneur, nous avons vu à l'oeuvre le dévoué auxiliaire de Mgr Langevin, puis l'administrateur du diocèse, sede vacante, et nous savons qu'ils n'a rien laissé en souffrance; il a déployé un zèle et une habileté qui l'honorent. Nous pouvons conclure que le dépôt si bien gardé par Mgr Langevin, cet apôtre à l'âme si catholique et si généreuse, le sera de même par son successeur dans la vérité et la charité: in veritate et charitate. Le divin Maître a dit à ses apôtres et aux évêques leurs successeurs: Pasce oves meas. L'harmonie la plus complète doit règner entre le pasteur et les brebis. Pour cela nous comprenons que l'obéissance qui comporte le respect doit être et est notre premier devoir comme le grand exemple que nous devons à nos ouailles. Nous serons des hommes d'obéissance; nous suivrons les directions de Rome et nous nous conformerons aux statuts diocésains; nous nous souviendrons de ces graves paroles du dictionnaire du Droit canonique: "les clercs doivent tout-à-fait obéir à l'évêque, qu'il procède comme Père ou comme Juge, soit qu'il observe la forme commune du droit ou qu'il agisse par conscience informée." Nous savons que des représentations respectueuses sont de mise et seront prises en considération par l'autorité, mais l'orgueilleuse et scandaleuse insurrection est une flétrissure.

L'évêque doit surtout trouver sa force et sa consolation dans son clergé, ses collaborateurs doivent surtout travailler avec lui, ils n'ont pas mission de mener: opportet episcopos regere ecclesiam Dei. La pratique de ces principes nous donnera la paix qui est la tranquillité de l'ordre.

Le clergé régulier et séculier de Saint-Boniface a un grand passé; il a, à son crédit le dévouement le plus admirable, le zèle le plus désintéressé, l'union la plus intime avec son archevêque et la plus belle charité fraternelle; c'est vous dire que vous pouvez compter sur lui.

Nous savons votre dévouement et votre bon coeur, nous irons à vous avec confiance nous recevrons avec un grand esprit de foi vos ordres et vos conseils.

Nous demandons à Dieu de vous accorder non seulement des jours nombreux et pleins de mérites, mais aussi des jours ensoleillés par le respect l'obéissance et la piété du clergé et de fidèles.

Le clergé séculier et régulier de Saint-Boniface.

F.-A. Dugas, P.A.

• • •

Après la lecture de cette adresse, Mgr A.-A. Cherrier, P.A. curé, de l'Immaculée-Conception de Winnipeg, se leva et fit en termes délicats et touchants, les adieux des prêtres du nouveau diocèse de Winnipeg. Voici le résumé de ce discours, qui n'était pas écrit et qui évoque brièvement tout un passé apostolique auquel l'orateur a pris lui-même une si large part.

"Permettez-moi Monseigneur, d'ajouter quelques mots au nom du clergé de votre diocèse. Je le fais à la demande de mes confrères du diocèse de Winnipeg Nous éprouvons, nous aussi, le besoin de vous offrir nos respectueux hommages et nos meilleurs voeux en ce jour où vous venez de prendre possession du trône de NN. SS. Taché et Langevin, de vénérée mémoire, sous la houlette pastorale desquels quelques-uns d'entre nous ont successivement travaillé.

"Nous partons, Monseigneur, et ce départ me rappelle ces autres départs en **charrettes à boeufs**, selon l'expression du temps, des caravanes de missionnaires pour les plaines de l'Ouest, dont j'ai été tant de fois témoin ici à Saint-Boniface. Ceux qui restaient se sentaient le coeur oppressés et enviaient la part de ceux que l'obéissance envoyait exercer au loin leur zèle et leur dévouement.

"Nous partons la tristesse dans le coeur, mais avec les sentiments d'une vive reconnaissance pour tout ce que nous devons à l'église mère de Saint-Boniface. Pour ma part, je compte près de trente-huit ans passés à son service. Jusqu'ici la rivière n'était pas une séparation et les liens formés par les années sont bien forts. Mais Rome a parlé, la cause est finie.

"Au nom de mes confrères et au mien, Monseigneur, je vous donne l'assurance que nous serons sous la nouvelle direction ce que nous avons été sous l'ancienne: **sacerdos in aeternum.** Nous lui rendrons le respect et la soumission que nous lui devons."

Réponse de Mgr l'Archevêque

Dans une allocution intime, Monseigneur ouvrit son coeur au clergé des deux diocèses qui venait de lui présenter ses hommages et ses voeux. Les applaudissements qui l'interrompirent à plusieurs reprises, démontrèrent qu'il avait parfaitement trouvé le chemin de ceux de ces auditeurs. Voici un résumé de cette allocution fait par un des prêtres présents d'après des notes rapides.

"Pas n'est besoin de dire que c'est un bonheur pour moi de recevoir, comme dessert, les voeux du clergé, **ma joie et ma couronne**, en même temps que **ma force.** Il est bien consolant de pouvoir s'appuyer sur un clergé aussi rempli d'abnégation et de dévouement que l'est celui des deux diocèses de Saint-Boniface et de Winnipeg.

"Vous remarquez sans doute l'absence de certains membres de l'épiscopat qui seraient ici s'ils avaient été invités. J'ai voulu que cette fête de famille soit en harmonie avec l'état d'âme, qui est le mien en ce jour. L'évêque est un officier supérieur dans l'église et il doit donner l'exemple de la discipline. C'est là mon premier devoir. Comme Mgr Cherrier l'a dit, Rome a parlé. En hommes d'obéissance, nous entrons loyalement dans la voie qu'elle nous a tracée. Pour ma part, je tiens à redire que j'accepte avec une complète soumission et du fond du coeur ce que le Pape veut de nous. C'est la seule obéissance digne de ce nom. Mais si l'obéissance se commande, la joie ne se commande pas.

"Il était nécessaire qu'un évêque vînt m'imposer le pallium. C'est pourquoi nous avons le plaisir d'avoir au milieu de nous Mgr l'Archevêque de Régina, à qui j'offre mes meilleurs remerciements pour le serivce qu'il a bien voulu venir me rendre aujourd'hui.

"Vous voyez près de moi un autre évêque, Mgr l'évêque des Ruthènes. C'est un homme qui souffre et j'ai pensé que sa présence parmi nous était dans la note du jour. Il souffre d'être tenu en suspicion par les pouvoirs publics. Cette suspicion est mal fondée, et c'est pour lui faire une sorte d'amende honorable que j'ai voulu le voir ici aujourd'hui. J'ai voulu aussi marquer l'union du rite latin et du rite ruthène. Ces deux branches de l'Eglise catholique sont comme deux filles d'une même mère. Il ne doit pas y avoir de division dans la famile. A ces deux sentiments s'ajoute l'appoint considérable qu'il peut nous apporter dans les luttes qui se préparent contre l'école catholique et bilingue.

"Comme je l'ai noté dans la lettre d'invitation au clergé de l'ancien diocèse, Mgr l'Archevêque de Winnipeg n'a pas encore pris possession de son diocèse, de sorte que je considère encore les prêtres qui travaillent dans cette partie de la vigne du Seigneur comme **effectivement** de la famille; **affectivement** je les considérerai comem tels tant que je vivrai sur cette terre du Manitoba. Il ne dépendra pas de moi de changer la tradition de cordiale hospitalité qui a toujours été l'une des marques distinctives de cette maison et dont il nous fait plaisir de retrouver au loin l'écho reconnaissant.

"Restez avec moi, restez avec nous, ouvriers évangéliques des temps héroïques, qui avez jeté une semence immortelle sur ce sol de l'Ouest. Il commence à faire nuit. Une effluve glaciale passe sur votre oeuvre, mais ayons confiance. Comme j'ai voulu le rappeler par les mots de ma devise, vous avez semé dans la vérité et la charité. **In veritate et charitate.** La vérité rend libres et la charité sauve. C'est parce que l'on oublie ces principes, vraies et seules bases d'un ordre social durable, que la Confédération passe par des jours si sombres. L'on ne veut plus voir ou du moins l'on n'a plus le courage, en dehors d'honorables et méritoires exceptions, de proclamer les grands principes — destinés à protéger les minorités — qui ont été posés comme les pierres angulaires de l'édifice fédéral par les hommes clairvoyants et supérieurs qu'étaient les Pères de cette Confédération.

"Il y a des situations sans issue immédiate. Nous ne nous attaquerons pas à des impossibilités; nous devons appliquer nos énergies aux besoins présents, tout en réservant l'avenir. Je ne voudrais pas avoir l'air prétentieux, mais permettez-moi cependant de me servir d'une figure de langage suggérée par la guerre actuelle. Une retraite partielle est parfois une condition nécessaire de salut et de victoire finale. Le consentement général de ceux qui dirigent la résistance décidera à l'occasion sur quels points la ligne peut encore fléchir quelque peu sans tout compromettre, mais je crois que le jour n'est pas éloigné où il faudra répondre à l'action du Gouvernement, si elle se produit, par les paroles de Joffre la veille de la victoire de la Marne: **Le moment est arrivé où la retraite doit cesser et où il faut vaincre ou mourir.**"

Monseigneur fit une application de ces paroles à la situation scolaire qui nous est faite ou plutôt sera faite si le Gouvernement essaie de mettre à exécution le statut abolissant l'enseignement bilingue dans la province. C'est un mot d'ordre du général à son état-major et l'on comprendra facilement que nous ne le livrerons pas à l'ennemi. Ce ne serait pas de bonne guerre.

Pour le réconfort et l'encouragement de tous les vaillants laïques, qui se sont levés avec la noble intrépidité que l'on sait, pour défendre l'arche sainte de nos libertés, nous dirons que Monseigneur a chaleureusement recommandé à ses prêtres la vaillante **Association d'Education des Canadiens-français du Manitoba** et leur a représenté qu'il fallait lui procurer le nerf de la guerre, comme moyen pratique d'assurer le succès de ses entreprises.



Pour Lire au Foyer le Dimanche



LA COMMUNION DU PREMIER VENDREDI

A dix milles de Maniwaki sur la rivière Gatineau, en plein pays à bois, est située une petite paroisse appelée Bois-Franc. Par exception à l'ensemble de la contrée, cet endroit offre un aspect régulier et forme comme un jardin privilégié au milieu de ce pêle-mêle de montagnes fantaisistes qui hachent tout le pays.

Les premiers habitants de ce vallon très fertile, sont tous Canadiens émigrés des vieilles paroisses. Aujourd'hui, ils y vivent avec leurs fils, bons chrétiens, gais travailleurs, ils sont encore progressifs et tenaces dans leurs entreprises. On attribue cette ténacité au fait que durant leur jeunesse les enfants sont employés à érocher la terre, très rocheuse à certains endroits, exercice bien propre à développer une patience voisine de l'acharnement.

La culture l'été, le chantier l'hiver, voilà la vie. C'est dans ce milieu que vivait Ben David, brave père de famille âgé de 40 ans au temps dont nous parlons, habile à la charrue et à la hache, bien qu'il fût un sujet très disposé à la maladie de coeur. L'église de Bois-Franc n'était alors qu'une chapelle bien plus souvent muette que parlante, car on n'y disait la messe qu'une fois le mois. Aussi Ben pour satisfaire sa dévotion se rendait souvent à l'église voisine, dont il n'était séparé que de 4 milles, à condition de passer à travers le bois.

A l'église de Montcerf, le curé qui était alors Monsieur Legendre, parlait souvent du Sacré Coeur et de ses promesses. Un jour que Ben David entendit parler des promesses du Sacré Coeur, il en resta tout ébahi, surtout quand il entendit en termes très clairs et très assurés la promesse des 9 vendredis. Après le sermon, il attrape M. Legendre au passage.

—"Ainsi, dit-il, j'ai bien compris n'est-ce pas, le Sacré Coeur a promis que si je faisais la communion 9 Premiers Vendredis de suite, je ne mourrais pas sans les secours nécessaires pour aller au ciel?"

—Oui, dit M. Legendre, c'est cela, 9 communions à 9 Premiers Vendredis sans interruption et votre salut est assuré.

Ben remercia et se retira. Sa résolution était prise; il fera ses 9 vendredis, car il voulait se sauver.

• • •

Le Premier Vendredi du mois suivant, un homme quittait rapidement sa demeure le matin, et après avoir cheminé quelque temps dans le chemin du roi, il entrait sous le bois gagnant la direction de Montcerf. C'était Ben David qui commençait ses 9 vendredis. Quatre milles par des chemins pénibles, à pieds et à jeun, le bûcheron s'y lançait bien résolu de faire cet exercice 9 fois, avec cette détermination, propre aux ouvriers à salaire, de faire rondement ce qui est convenu, pour recevoir ensuite sans retrait ce qui est promis.

Les mois de belle saison n'offrirent pas de bien grandes difficultés à l'ami du Sacré Coeur, les mois rigoureux étaient plus de nature à ébranler sa ténacité. Mais il n'y eut jamais d'hésitation car il était de Bois-Franc et il était franc comme le bois de ses forêts. Quand la neige ou la pluie, rendait son pélerinage excessivement pénible, il se disait que ces fatigues étaient du programme, puisque Notre-Seigneur exigeait 9 mois afin d'éprouver son pèlerin à toute saison.

Un jour qu'après une pluie abondante, toutes les herbes des champs et du bois étaient remplies d'eau, il imagine dans sa simplicité d'apporter avec lui une jupe de robe qu'il porterait dans le bois pour protéger ses habits. Mais, au sortir de la forêt, ne l'ayant pas enlevée assez tôt, les habitants l'aperçurent et furent grandement effrayés par cette femme inconnue qui à 5 heures du matin sortant du bois, enjambait les clôtures et courait le loup-garou. Plus tard l'affaire eut son explication, on s'amusa bien, Ben rougit, mais il accepta cette humiliation pour le Sacré Coeur.

La fin de cette histoire arriva une vingtaine d'années plus tard, où nous trouvons Ben David à 125 milles de sa maisonnette, au chantier des MM. Edwards au Grand Lac des Ecorces. C'était à l'automne avant les premières neiges, à cause de son âge et de ses connaissances, il avait l'estime du contre-maître. Celui-ci l'amena un jour avec lui pour tracer dans la forêt un chemin qui faciliterait la descente au lac des milliers de billots déjà abattus. Après une heure de marche les jambes de Ben commencèrent à refuser leur service; constatant leur enflure, il reconnaît là une terrible "attaque" de sa maladie de coeur.

Aussitôt on l'amène au camp et de là un solide compagnon lui est prêté pour se rendre au premier poste de voiture; au prix de mille fatigues et angoisses que seules connaissent les victimes de cette maladie, il parvient au relais. Là, on dépêche un courrier à son fils; en attendant le pauvre malade n'a pour se reposer qu'un peu de foin dans une grange, il entre bientôt en agonie, il se voit, il se sent mourir, le secours arrivera trop tard, et il s'abandonne à une demi-inconscience. Tout à coup son regard brille, un sourire anime son visage. "Non, je ne mourrai pas, car je n'ai pas reçu mes sacrements, j'ai fait mes 9 vendredis, il faut bien que je vois le prrêtre."

Cette pensée le réconforte, il prie le Sacré Coeur et il attend. Son fils arriva assez tôt pour lui être utile; avec tout le dévouement d'un fils affectueux, il avait marché deux jours et une nuit presque sans interruption, avant qu'enfin son père eut le prêtre.

"Lorsque j'arrivai', raconte le prêtre, "il était très faible et me demanda les sacrements, ce que je m'empressai de lui donner; après un peu de repos, il me dit, en phrases entrecoupées, par les oscillations du coeur qui menaçaient de rompre cette vie."

—"Maintenant que le plus pressé est fait, je vais vous raconter quelque chose: "Le Sacré Coeur a tenu parole, je savais bien que je ne mourrais pas sans sacrements"; et il me raconta, à ma grande édification, l'histoire que l'on connaît.

Aujourd'hui, il y a trois ans que Ben le bûcheron dort au cimetière de Maniwaki, et que son âme jouit des joies inénarrables du Sacré Coeur; son humble croix porte l'inscription: "Ci-gît Ben David"; il faudrait ajouter en lettres d'or: "Le protégé du Sacré Coeur." — **Bulletin de Saint-Pierre.**

LA CENE DANS L'ETABLE

Par François Veuillot

François Veuillot trace, dans la **Libre Parole** de Paris, cette page émouvante où l'on n'aurait peut-être pas tort de découvrir les traits d'un orateur dont les auditoires canadiens ont goûté la chaude parole, l'abbé Thellier de Poncheville:

Avant la guerre, il parlait tour à tour, avec le même don de son âme et la même action sur les âmes, dans la discrétion des cénacles intimes et dans la sonorité des salles populaires.

Les flambées de son coeur d'apôtre réchauffaient les élites et embrasaient les foules.

Car, sous son allure fine et délicate, sous sa physionomie douce et presque timide, il entretient des audaces et des ardeurs capables d'engendrer l'héroïsme et de soulever la multitude.

Aujourd'hui, depuis de longs mois, il est aumônier militaire.

De son pas paisible et infatigable, il parcourt les cantonnements, les ambulances et les tranchées. Il affermit les soldats, relève les blessés, ouvre aux mourants les portes de la vie.

Sa parole lumineuse, aimable et réconfortante se propage au long des boyaux, remplit les cagnas sanctifiés en chapelles, traverse les murs troués des églises meurtries, s'adoucit au chevet de souffrants, s'accorde au grondement du canon.

La croix de guerre a reconnu la fermeté sereine avec laquelle il

DANS LE MONDE CATHOLIQUE

LA GRANDE RAISON INVOQUEE PAR LES ALLEMANDS POUR NOUS ENVAHIR

Faut-il rappeler notre apostolat à l'extérieur? Nos missions, malgré les épreuves cruelles des congrégations, ne sont-elles pas plus nombreuses et les plus florissantes de la Chrétienté? N'est-ce pas chez nous que sont nés depuis moins de cent ans les Pères du Saint Esprit, les Pères Blancs, les Oblats, les Maristes, les frères de Saint-Gabriel, les Marianites, les petits frères de Saint-Geny, les frères de Lamennais, etc.? Ces jeunes Instituts partagent avec les Missions étrangères, les Lazaristes, les Rédemptoristes, les frères de La Salle, les Jésuites, les Franciscains, les Carmes, les Dominicains, les Bénédictins, les Trappistes, le travail d'évangélisation au dehors. Des religieuses sans nombre secondent partout cette action, des religieuses qui ont chez nous leur centre.

Et quels services ne rendent pas à la catholicité la **Propagation de la foi, la Sainte-Enfance, les Ecoles d'Orient,** d'origine française?

La soumission à l'Eglise et au Saint-Siège. — Parlerai-je de notre discipline sous la direction de l'Eglise et du Saint-Siège? Qu'il s'agisse de doctrine ou de conduite, je ne crains pas d'affirmer que, sous ce rapport, nous ne le cédons à personne. Pour m'en tenir à ce qui s'est passé en ces dernières années, nos prêtres, nos évêques, nos fidèles n'ont-ils pas obéi au Pape dans l'ordre spéculatif comme dans l'ordre pratique?

Les conseils de vigilance fonctionnent dans nos diocèses, tous ceux qui ont la charge de diriger les âmes, d'enseigner, de prêcher, prêtent le serment anti-moderniste.

Dans une circonstance mémorable, notre clergé a sacrifié tous ses biens à l'obéissance due au Saint-Siège. Le lendemain, sans découragement, sans amertume, il a ressuscité les séminaires, il a pris joyeusement son parti de la pauvreté, parfois de la misère, pour rester fidèle à son chef suprême: le Pape. Jamais l'histoire de l'Eglise n'a offert au monde un plus beau spectacle d'obéissance. J'ajouterai que ce n'est pas notre Gouvernement, si discutable soit-il, qui a voulu peser sur la liberté des conclaves, ce n'est pas nous qui avons conspiré contre l'**Index,** mais c'est nous qui avons fondé le **denier de Saint-Pierre**.

J'aurais le droit maintenant de demander si les catholiques allemands l'emportent sur nous par la **pureté de leur foi,** par **le nombre de leurs saints et de leurs grands chrétiens,** par la **puissance de leurs oeuvres de piété, de charité, d'apostolat, par leurs missions au dehors, par leur dévouement et leur obéissance à l'Eglise et au Saint-Siège.**

J'aurais le droit de demander en détail ce que vaut la religion d'une armée, où tant d'hommes et tant d'officiers ont massacré, ici spontanément, là et le plus souvent par ordre, des prêtres, des civils, des femmes, des blessés, des prisonniers, où l'on a vu des régiments s'acharner contre les églises, les détruire, les souiller, où les règles de la pudeur, de la sobriété, comme le respect de la propriété privée, ont été foulées aux pieds, où le culte protestant et le culte catholique se combinent pour des cérémonies communes et dans une promiscuité que l'Eglise a toujours proscrite. Que vaut au point de vue religieux l'armée dont si souvent les actes sacrilèges ont provoqué de la part des évêques des protestations pleines de douleur?

"Ce qui est pour nous une cause de profonde amertume, dit Mgr de Namur, dans son mandement de carême de 1914, c'est la pensée des sacrilèges dont notre diocèse a été en beaucoup de localités le théâtre. Nous les déplorons du fond de notre coeur, parce qu'ils offensent directement Notre-Seigneur dans la sainte Eucharistie que nous avons pris depuis longtemps la tâche de faire connaître, aimer et honorer dans tout notre diocèse."

Je pourrais revenir ici sur les **conseils de vigilance,** sur le serment antimoderniste, sur l'accueil qu'ont reçu en Allemagne les encycliques et les documents pontificaux, comparer l'action du Kantisme et du **modernisme** en Allemagne et en France, dire par quels sacrifices religieux, le Centre allemand a payé les demi-faveurs dont il est devenu **l'objet**. Je pourrais révéler ce que m'ont dit de l'Allemagne au point de vue religieux, peu de temps avant la guerre, des Allemands réputés pour leur distinction intellectuelle et pour leur valeur morale. Au moment où, d'après les journaux, le cardinal-archevêque de Vienne et des hommes respectés comme le docteur Rosenberg s'inquiètent de l'avenir du catholicisme en Allemagne et même en Autriche, au lendemain du jour qui a connu les plaintes de plusieurs évêques allemands au sujet d'une **culture malsaine en toute son essence,** je pourrais me demander publiquement, à la suite de M. le chanoine Gaudeau, si l'Eglise n'a pas tout à craindre d'une victoire allemande.

Je ne le ferai pas. Mais notre devoir est de répéter bien haut que la France ne mérite pas la réputation d'impiété qu'on essaie de lui faire à l'étranger; son esprit et son coeur sont restés imprégnés d'un christianisme pur et généreux. J'espere que l'avenir le prouvera et que la Providence ne permettra pas que nous soyons traités comme on aurait voulu que nous fussions traités.

LE R. P. JOSEPH-CHARLES CAMPER, O.M.I.

Le 8 mai est décédé au Fort-Alexandre, dans l'une des missions indiennes du Manitoba, le R. P. Joseph-Charles Camper, Oblat de Marie-Immaculée. Pendant près d'un demi-siècle le vénéré défunt a travaillé avec un zèle inlassable au milieu des enfants des bois qu'il aimait d'un amour de prédilection. Quoiqu'il ait occupé des postes importants au sein de sa communauté, même à deux reprises celui de vicaire des missions du diocèse de Saint-Boniface, son coeur demeura toujours au milieu de ses chers Indiens et il trouvait très souvent le moyen d'aller les visiter et leur prêcher la parole de Dieu. Les quinze dernières années d sa vie furent consacrées exclusivement à ce ministère, dans l'exercice duquel il est mort. La Providence, pour combler des désirs sans doute depuis longtemps caressés, a permis qu'il dorme son dernier sommeil dans l'une de ses chères missions. La crue des eaux, à cette époque de l'année, n'a pas permis que ses restes mortels fussent apportés au cimetière de la communauté à Saint-Charles, près de Winnipeg. Ils ont été inhumés dans la mission de Fort-Alexandre le 10 mai.

Joseph-Charles Camper était un enfant de la Bretagne, de cette terre généreuse qui fit voir au monde de si héroïques dévouements et où se conserve toujours intacte la tradition d'une foi vive. Il naquit à Morlaix, au diocèse de Quimper, le 27 janvier 1842. Il appartenait à une famille nombreuse. L'aîné de ses frères, François-Marie, mourut en odeur de sainteté le 19 janvier 1856 au scolasticat de la Congrégation des Oblats de Marie Imamculée, à Notre-Dame de Montolivet, dans le territoire de Marseille.

Les Cloches de Saint-Boniface.

LES RELIGIONS EN ITALIE

Une analyse du recensement italien de 1910 démontre qu'il y a en Italie 32,983,664 catholiques, 123,253 protestants, 34,324 juifs, 2,200 grecs schismatiques.

Les protestants ne font donc guère de progrès en Italie en dépit des énormes sommes dépensées dans un but de propagande. Il est à regretter que le catholicisme italien soit un catholicisme de façade surtout.

Ce qu'il y a de plus étonnant dans le recensement italien, c'est le chiffre des athés. Ils sont au nombre de 874,452. En outre, 653,404 personnes ont refusé de dire si elles avaient une croyance quelconque.

C'est dans les milliers socialistes que se trouvent ces athés.

affronte la mort, ou plutôt ignore le danger.

Or, voici quelques jours, étant de permission, il me conta, parmi d'autres souvenirs, une anecdote que j'ai retenue.

Elle est, je l'avoue, d'une extrême simplicité. Mais deux grands mystères évangéliques s'y rejoignent et s'y fondent en un seul tableau: la naissance du Christ et la fraction du Pain. Dans l'Etable, où l'Etre infini se voila sous les traits d'un petit enfant, on y voit resplendir la Cène, où l'Homme-Dieu s'anéantit sous la figure d'une parcelle de froment.

C'est un soir. Le prêtre a ouï dire qu'un groupe isolé de soldats chrétiens, perdus dans un repli des Vosges, est affamé de la parole sacerdotale et de la nourriture eucharistique.

Il vient donc à eux, dans la nuit tombante, à travers les chemins détrempés. Ses chaussures ferrées s'alourdissent de terre humide, sa soutane est éclaboussée d'un liquide bourbeux. Il n'y prend garde. Il songe au Dieu qu'il porte, aux chrétiens qui l'attendent.

Le rendez-vous est fixé dans une écurie de mulets. L'étable!

C'est là que le Christ doit descendre et reposer, comme autrefois, entre le boeuf et l'âne.

Il est vrai que, cette fois, on a fait sortir les bêtes. Elles auraient tenu toute la place.

Les mulets ont donc, pour une heure, abandonné leur gîte. Ils n'y ont laissé que leur traces, sur le sol piétiné et engraissé, avec ce que je nommerai leur parfum, sous l'écrasement du toit.

Les pieds du survenant glissent dans le fumier, tandis que son front se heurte à des linges pendus. Tels sont, du sanctuaire, le tapis et les tentures. Le Christ a retrouvé Bethléem.

Mais l'aumônier, dont la paroisse est immense et les fidèles épars, ne dispose que d'un instant. Il faut donc se hâter. Tout de suite, on procède aux préliminaires de la communion: la confession Comme en Judée, les ablutions avant le festin.

Et, dans l'écurie solitaire, au milieu de la nuit troublée par le canon, ce fut, me disait le prêtre, une soudaine et touchante évocation du vieux collège: les élèves attendant leur tour en silence, dans la paix du couloir, à la porte du confesseur.

L'aumônier a pris possession de l'écurie-confessionnal. Au dehors les soldats boueux, hirsutes et graves, attendent, eux aussi, dans les ténèbres: les uns immobiles et les bras croisés, les autres marchant à pas lents, tous isolés dans leur conscience et sondant leur âme.

Quand chacun se fût purifié, ils se réunirent autour du prêtre.

Et ce fut la Cène.

Serrés autour d'une table, faite de planches clouées sur des pieux, assis sur des escabeaux de fortune, ils sont tendus vers la Voix qui parle.

Sur cette table, au milieu d'eux les saintes Hosties reposent dans la custode, que l'aumônier a détachée de sa poitrine et placée sous les yeux des hommes.

Et les hommes, immobilisés par le respect attentif et la joie profonde, contemplent le Christ en écoutant le prêtre.

Que leur dit l'envoyé de Dieu? Je l'ignore. Il ne m'a point répété ses paroles. Et, narrateur scrupuleux, je n'essaierai pas de combler cette lacune, en prétendant, moi civil de l'arrière, imaginer le discours du prêtre de l'avant.

Il m'a simplement confié: En face du Dieu puissant, descendu dans cette humilité, tantôt je leur parlais de Lui, tantôt je Lui parlais pour eux.

Chacun de ceux qui me lisent, en arrachant de son âme au repos pour l'unir à l'âme des guerriers, peut concevoir, à la lueur de ces deux mots, comment l'aumônier prêchait le Christ à ces soldats en péril de mort et comment, en leur faveur, il invoquait l'auteur de la Vie.

Mais voici l'instant de la communion.

De même que le Christ à ses apôtres, à la veille de la Passion

Comme au soir de la Cène, ils le représentant du Christ va partager le pain du ciel à ces héros peut-être à la veille du martyre. sont rangés autour de la table et chacun, à son tour, des mains de l'aumônier, reçoit sa part du festin.

Et c'est fini.

D'autres âmes appelaient le prêtre qui, à cette heure de la nuit, n'avait pas encore fini sa journée. Or, il ne voulait point troubler d'un banal adieu ces âmes qu'il venait d'unir à Dieu.

Il se leva donc et s'en fut doucement. Il s'enfonça parmi les ténèbres, les pieds dans la boue, le front sous la bise, tandis que dans l'étable illuminée d'une grande lumière, au milieu de l'ombre et enveloppée d'une paix profonde au sein de la guerre, les soldats qui venaient de recevoir Dieu, les bras croisés et les yeux clos, immobiles et muets autour de la table, écoutaient la voix intérieure...

François Veuillot.

LE LOUANGEUR DELICAT

Si on pouvait se faire une idée de l'influence d'un mot approbateur et élogieux tombé simplement de la bouche d'un supérieur après un travail un peu mieux réussi, après un effort un peu plus soutenu ou après une fatigue, témoignage d'une grande bonne volonté, — comme on chercherait avec avidité l'occasion de dire ce mot à un enfant, à une domestique, à un ami!

• • •

Et qu'on ne se méprenne pas sur ce que nous demandons. Ce ne sont ni des flatteries ni des compliments, mais une simple parole; merci, par exemple, accompagné d'un regard affectueux;

Que vous me faites plaisir! — Comme vous vous fatiguez pour moi! — J'aime bien ce que vous faites, c'est fait de si bon coeur et c'est si bien fait! — Que vous êtes bon!...

Une de ces mille paroles du coeur qui ne s'écrivent pas, qui ne se cherchent pas; mais qui s'échappent ardentes et émues.

Nous avons vu des ouvriers, qui ne paraissaient qu'âpres au gain, pleurer de joie après une de ces paroles, prononcées avec cet accent de sincérité qui ne les trompait pas.

• • •

Une louange délicate anime et double les forces. Elle fait oublier la fatigue, ele retrempe l'âme, elle rend surtout dévoué.

Voulez-vous être bien servi? Montrez-vous content de ceux qui vous servent et trouvez quelquefois que personne ne ferait mieux, le travail qu'ils ont fait.

Voulez-vous être aimé? Faites comprendre que vous savez qu'on vous aime et que cette affection vous rend heureux.

Voulez-vous du dévouement autour de vous? Supposez-en, et faites, de temps à autre, appel à ce dévouement comme s'il existait réellement.

Une louange délicate relève le courage et ramène dans le bien. L'affection est bien puissante pour redonner un peu de vie à ces pauvres coeurs que l'abandon, le découragement ou même une faute ont affaissés, mais elle ne suffit pas toujours; elle apaise le murmure peut-être, elle fait revenir un peu de joie, mais ne peut pas toujours rendre la force qui fait agir et par conséquent mérité.

La louange délicatement donnée ranime peu à peu; et le coeur qui se croyait incapable de tout, sent, on le lui a dit, qu'il peut faire encore et il essaie. —— Le coeur qui se croyait totalement délaissé sent qu'on a besoin de lui, et la pensée d'être encore utile et même recherché, le réhabilite, et il revit...

• • •

Une louange délicate rend heureux. N'avez-vous jamais éprouvé cette sensation de joie presque délirante après un compliment qui vous fût donné sans affectation et avec amour par un supérieur ou même par un ami?

Vous souvient-il combien fut douce la journée passée sous l'influence de cette parole élogieuse que vous sentiez méritée?

Oh! pourquoi ne donneriez-vous pas cette satisfaction à ceux qui dépendent de vous? Il vous en coûterait si peu!



LES GRAINS

Blé—

No 1 Nord	110⅝
No 2 Nord	109⅞
No 3 Nord	105⅜
No 4	100⅜
No 5	93⅝
No 6	89⅝
Fourrage	83⅝
No 1 Rejeté	104⅛
No 2 Rejeté	102⅛
No 1 Tough	106⅜
No 2 Tough	104⅜
No 3 Tough	101¾
No 4 Tough	96⅜
No 1 Sale	102⅛
No 2 Sale	100⅛

Avoines—

No 2 C W	.46⅝
No 3 C W	.45⅛
Extra No 1 Fourrage	.45⅛
No 1 Fourrage	.44⅜
No 2 Fourrage	.42⅝

Orge—

No 3	.66
No 4	.61½
Rejeté	.58
Fourrage	.58

Lin—

No 1 N W C	.159¾
No 2 C W	.156¾

LE MARCHE BESTIAUX

Prix, argent comptant, à Winnipeg, à la fin de la semaine.

Boeufs—

Premier choix	$8.75 à $9.00
Bon choix	$7,75 à $8.25
"Feeders"	$6.25 à $7.25
"Stockers"	$6.00 à $6.75
Moyens	$5.25 à $5.75

Boeufs (Oxen)—

Premier choix	$5.25 à $6.25
Bons	$4.75 à $5.15
Moyens	$4.00 à $4.50

Taureaux—

Premier choix	$6.50 à $7.00
Moyens	$5.00 à $6.50
Légers	$4.00 à $4.50

Vaches—

Premier choix	$7.00 à $7.50
Bon	$6.00 à $6.50
Ordinaires	$4.75 à $6.00
Conserve	$2.25 à $2.75

Génisses—

Premier choix	$7.75 à $8.75
Bon choix	$7.00 à $7.50
Bon	$6.00 à $6.75
"Stockers" choix	$6.25 à $6.75
"Stockers"	$5.00 à $5.50

Veaux—

Choix, 125 à 225 liv.	$9.00 à $9.50
Lourds	$6.50 à $7.50

Cochons—

De choix	$9.50 à $9.75
Légers, 110 et moins	$8.00 à $8.50

Brebis—

Grasses	$7.00 à $8.00
Agneaux, choix	$8.50 à $9.00

LES PRODUITS

Patates—

Man., lots de 10 minots. Le minot	$ .90
C.-B., lots de 10 minots. Le minot	1.10
Au char, f.o.b., Wpg. Le minot	.75

Beurre de crèmerie—

Moulé. Aux détailleurs	.29
Mon. (Solids). Prix des fabriques	.27½

Beurre (Dairy)—

No 1	.22
No 2	.19
No 3	.17

Oeufs—

No 1 frais	.23½

Farines—

No 1 "patents", 98 liv.	3.30
No 2 "patents", 98 liv.	3.17½
No 3 "patents", 98 liv.	3.05

Issues de blé et avoine roulée—

Sac de 80 livres	2.10
Son, en sacs, la tonne	19.00
Gru	20.00
Avoine cassée. La tonne	27.00
Avoine et orge. La tonne	26.00

Foin—

No 1 Naturel. La tonne	14.00
No 2 Naturel. La tonne	13.00

SERVICE DES VIANDES ET DES CONSERVES ALIMENTAIRES

Bacon américain fumé au Canada

On importe au Canada d'immenses quantités de viande de porc américain que l'on convertit en bacon aux salaisons canadiennes pour les exporter en Angleterre, principalement sous forme de bacon Wiltshire. Ce traffic a atteint d'énormes proportions, et a beaucoup augmenté l'ouvrage de notre personnel d'inspecteurs. Certaines personnes intéressées seront heureuses d'apprendre que nous ne permettons pas que l'on appose sur ce bacon la marque "Produit canadien", ou toute autre marque tendant à faire croire qu'il est d'origine canadienne. Chaque morceau porte la marque de l'inspection du Bureau de l'industrie animale — "E.-U., inspecté et accepté". Cette précaution devrait protéger le bacon canadien contre toute concurrence indue des produits américains.

Déductions pour inspection

On a prétendu en certains milieux que les saleurs font une déduction de ½ pour cent à 1 pour cent sur le prix d'achat des porcs afin de couvrir le coût de l'inspection. Il est exact que cette déduction est faite, mais ce n'est pas du tout pour payer le coût de l'inspection. Le coût de l'inspection est entièrement défrayé par le gouvernement. Les saleurs qui perdent par suite des animaux condamnés ont adopté cette mesure pour faire retomber cette perte sur les producteurs, et l'on prétend, que ce pourcentage ne dépasse pas le montant des pertes encourues. Mais on prétend d'autre part que la proportion de ½ pour cent est beaucoup trop élevée, et que les cultivateurs paient deux fois plus qu'il n'est nécessaire pour couvrir les pertes réelles. Cet argument semble s'appuyer sur des chiffres publiés dans le rapport annuel de cette division, et d'après lesquels, pendant l'année terminée le 31 mars 1915, la somme de $179,906 a été retranchée par les saleurs, tandis que pour la même période, le nombre de porcs condamnés par les inspecteurs du gouvernement n'était que de 4,007: Ceci représenterait donc une somme de $45 par porc, ce qui est plutôt élevé même en une année de disette.

Mais pour être juste, ce calcul devrait inclure non seulement les animaux qui sont condamnés en entier, mais aussi les parties d'animaux qui atteignent un total beaucoup plus élevé que les animaux entiers seuls. On les a négligées jusqu'ici dans les calculs de ce genre.

Les statistiques publiées par la division de l'hygiène des animaux ne donnent pas le poids total de ces parties; on les énumère tout simplement comme tant de parties condamnées. Disons pour l'information du public, que le total de ces parties sans être connu d'une manière exacte, est cependant plus considérable que le total des animaux entiers détruits.

LA SITUATION AGRICOLE

Le premier rapport du bureau des recensements et statistiques d'Ottawa.

Ottawa. Le Bureau des Recensements et Statistiques a publié, comme bulletin pour les journaux, le premier rapport sur les récoltes de la saison actuelle. Ce rapport traite de la superficie et de l'état du blé d'automne, de l'état des prairies de foin et de trèfle à la fin de l'hiver et des progrès des semences du printemps jusqu'à la fin d'avril.

Superficie et état du blé d'automne

A cause de la forte chute de neige durant le mois de mars, qui protégea les jeunes plantes contre les gelées du printemps, on rapporte que le blé d'automne est, à la fin d'avril, en excellente condition. Dans Ontario où, d'après l'évaluation de l'automne dernier, 820,600 acres furent ensemencés, la proportion détruite par l'hiver est placée à 4.9. Ces proportions 4.9 pour cent. Ces proportions sont plus petites que dans toute autre année enregistrée pour ces provinces. En 1914, la proportion détruite par l'hiver était de 19 dans l'Ontario et 15.6 dans l'Alberta, tandis que l'an dernier elle était de 6.8 dans l'Ontario et de 6.2 dans l'Alberta. La superficie détruite par l'hiver cette année est de 45,800 acres dans l'Ontario et de 12,800 acres en Alberta, contre 71,000 acres en Ontario et 14,300 acres en Alberta l'an dernier. La superficie en blé d'automne qui reste à récolter cette année est placée à 774,800 acres dans Ontario, 247,700 acres dans l'Alberta, 9,400 acres au Manitoba, 4,100 acres en Saskatchewan, et 6,200 acres en Colombie-Britannique, soit un total pour le Dominion de 1,042,200 acres, contre 1,208,700 acres en 1915 et 973,300 acres en 1914.

L'état général des récoltes le 30 avril, d'après une échelle où 100 représente une pleine récolte, est de 89 dans Ontario, contre 93 l'an dernier, et 78 en Alberta, contre 83. Pour Ontario, l'état ne fut meilleur que l'an dernier et en 1910. L'état pour tout le Canada était, le 30 avril de 88, lequel suivant une échelle où 100 représente la condition moyenne à la même date des sept dernières, 1909 à 1915, donne une condition de 108, ce qui fait prévoir un rendement à l'acre de 8 pour cent plus élevé que la moyenne de sept ans, pourvue que les conditions d'ici au temps de la moisson, ne soient pas anormales.

Prairies de foin et de trèfle

La proportion des prairies de foin et de trèfle détruites par l'hiver est exceptionnellement petite, soit 3.5 pour cent pour tout le Canada, contre 10 pour cent l'an dernier, 14 pour cent en 1914 et 22 pour cent en 1913. La condition moyenne était de 92 pour cent en 1914, 89.6 pour cent en 1913 et 74.6 pour cent en 1912.

Progrès des semences du printemps

Il est encore trop tôt pour faire un rapport sur les provinces maritimes. Le printemps est en retard, et les conditions générales dans Ontario et dans Québec ne sont pas favorables aux semailles. L'an dernier au 30 avril, on évaluait que 63 pour cent des semences avaient été faites contre 27 pour cent cette année. Du blé de printemps cette année 1.8 pour cent de la superficie évaluée fut ensemencé dans Québec, 4.3 pour cent dans Ontario, et de 26 à 80 pour cent dans l'Ouest central, soit 26 pour cent au Manitoba, 36 pour cent en Saskatchewan et 80 pour cent en Alberta. En 1915 il ne restait pas plus de 8 pour cent de la superficie consacrée au blé à être ensemencé après le 1er mai. Les quantités d'avoine et d'orge ensemencées jusqu'à date sont aussi relativement petites.

BAINS

Les moutons baignés se portent mieux et se développent mieux. Un mouton qui a la peau propre et sans vermine croît toujours plus vite. Votre cuve à bain estelle en bon état? Commandez vos poudres à bain de bonne heure. Il y en a d'excellentes, par exemple les Cooper, les McDougall, etc. Baignez vos moutons peu après la tonte, et n'oubliez pas de baigner les agneaux car les tiques se portent sur les agneaux après que les brebis sont tondues.

UNE INDUSTRIE AVANTAGEUSE

(Du Manitoba)

Nos campagnes françaises seront invitées d'ici à quelques jours à prendre des actions dans une nouvelle compagnie appelée **The Manitoba's Abattoirs and Packers Limited.**

Le nom même de la compagnie indique son objet: la construction d'un abattoir qui permettra aux cultivateurs de faire tuer leurs animaux à un prix raisonnable et, s'ils le veulent, de vendre euxmêmes directement leur viande aux bouchers détailleurs: aux bouchers détailleurs la création de cette industrie permettra de s'approvisionner directement chez l'éleveur.

La nécessité de ces abattoirs se faisait sentir depuis de nombreuses années, — à tel point que les deux partis politiques au Manitoba avaient tous deux, on se le rappelle, inscrit dans leurs programmes électoraux la construction d'abattoirs publics.

La guerre a empêché le gouvernement de donner suite à ce projet. Une initiative privée va heureusement suppléer l'initiative de l'Etat.

En outre de son abattoir, la nouvelle compagnie va se livrer à la fabrication des jambons et du bacon, pour lesquels elle a acquis une formule et une marque d'ores et déjà fort renommées sur le marché.

Les promoteurs de l'entreprise sont tous des hommes d'affaires reconnus pour leur sérieux et leur habileté: nommons M. J.-H. Tremblay, M. J.-A. Talbot, M.P.P., M. J.-P. Tremblay, M. Dents, M. E Aubin, M. A. Lalonde, etc. Ces hommes ont mûri avec soin leur projet et sont déjà en possession d'un capital important — un capital qui assure dès maintenant le plein succès de leur industrie. A part l'argent, ils ont pour eux les plus hautes et les plus recommandables approbations. Enfin l'entreprise s'appuie en très grande partie sur de l'argent canadien-français.

C'est donc une oeuvre nationale autant qu'une oeuvre financière qui est en train d'être créée.

La **Manitoba's Abattoirs and Packers Limited,** s'installera tout à côté des Cours à Bestiaux (Stock Yards) de Saint-Boniface, ce qui lui assurera un approvisionnement rapide, tout en lui évitant des frais de transport considérables.

Enfin un bureau de directeurs et une gérance de grande expérience présideront à cette grande entreprise.

Voilà plus qu'il n'en faut pour engager nos cultivateurs à placer des fonds dans la compagnie. Toutes les bourses, grosses et petites, sont invitées à souscrire. Elles feront un placement sûr, qui rapportera de bons dividendes.

De plus, l'élevage des animaux est une des branches de l'agriculture qui se développent le plus dans le moment. Nos cultivateurs canadiens-français sont au premier rang de ceux qui ont augmenté leurs troupeaux depuis quelques années. La **Manitoba's Abattoirs and Packers Limited** leur fournira donc un marché excellent pour leurs produits. Nos cultivateurs aidant la compagnie, et la compagnie aidant nos cultivateurs, tous trouveront dans ces abattoirs un moyen de développer de manière considérable la richesse nationale de la population canadienne-française du Manitoba.

N'oublions pas que nous avons besoin de cette richesse si nous voulons continuer de vivre et de grandir dans l'Ouest; pour acquérir cette richesse, l'agriculture est notre plus sûr moyen; et dans l'agriculture l'élevage des animaux va prendre au Canada une importance capitale. C'est un marché illimité qui s'ouvre. Il faut en profiter et favoriser une compagnie comme la **Manitoba's Abattoirs and Packers Limited** qui contribuera si efficacement au succès de cete branche de l'industrie agricole.

Les parts sont de $100 chacune S'adresser à M. J.-P. Tremblay secrétaire de la J.-H. Tremblay Company et de la **Manitoba's Abattoirs and Packers Limited**, 810 Sterling Bank Building, Winnipeg.

ON LE JOUERA DE NOUVEAU

Mme de Denus, la distinguée présidente et organisatrice du Secours National Français, zélée promotrice de la représentation du drame "Marie Antoinette", assistée d'ailleurs du dévouement inlassable d'un groupe de jeunes filles, nous prie d'anoncer que les recettes nettes de la représentation donnée le 5 juin 1916 atteignent la jolie somme de $217. Le comité des dames et demoiselles désire remercier bien sincèrement tous ceux qui, pécuniairement ou autrement, ont aidé au succès de l'oeuvre: les jeunes actrices ou acteurs, amateurs ou plutôt artistes qui ont donné sans compter temps et travail, les RR. PP. Jésuites, qui ont si gracieusement mis leur vaste salle à sa disposition, et, d'une manière toute spéciale, le R. P. Recteur du Collège, qui s'est dépensé avec une ardeur toute désintéressée.

Accédant à la demande d'un grand nombre de personnes qui ayant déjà eu le bonheur d'assister à une première représentation, ont manifesté le désir de pouvoir jouir encore de ce spectacle, et de bien d'autres personnes, qui n'ayant pu être présentes à la dernière séance, désirent applaudir nos jeunes talents, on nous demande d'informer le public qu'une répétition du même drame sera donnée dans les premiers jours de l'automne prochain. Les uns auront le plaisir renouvelé, d'autres le plaisir nouveau de donner leur obole à l'oeuvre si méritoire accomplie par le Secours National Français pour le triomphe de la noble civilisation française.

Reconnu comme l'un des meilleurs spécifiques contre les vers, l'Exterminateur de Vers de Mother Graves s'est montré un bienfait pour les enfants. Il faillit rarement.

UNE LETTRE DE LA REINE DES BELGES

M. A.-J.-H. Dubuc, Consul de Belgique à Winnipeg, vient de recevoir la lettre suivante en réponse à l'envoi d'argent qu'il a fait à Sa Majesté la Reine des Belges pour son oeuvre, le "Fond de tabac pour les soldats belges".

La Panne, ce 15 mai 1916

Secrétariat du roi
et de la reine.

Monsieur le Consul:

C'est une touchante pensée que les Belges établis à Saint-Boniface ont eue de venir en aide à nos vaillants soldats.

La Reine y a été personnellement sensible et Elle apprécie la délicate attention que nos compatriotes ont eue pour Elle.

Je suis chargé d'adresser les félicitations ainsi que les remerciements de notre Souveraine à tous ceux qui ont généreusement participé à la souscription ouverte par vos soins, et en particulier aux membres du "Club Belge" et de la "Société de Secours pour les Victimes de la Guerre en Belgique" de Saint-Boniface.

Recevez, je vous prie, Monsieur le Consul, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Secrétaire,

J. Ingenbleek.

A Monsieur Dubuc,
Consul de Belgique,
Winnipeg, Man.

LE SENATEUR LANDRY DEMISSIONNE

Pour rester fidèle à la cause canadienne-française.—Texte de sa magnifique lettre au premier-ministre.— Un document qui demeurera dans l'histoire.

Ottawa, 2 juin. — (Service particulier). — M. le sénateur Landry avait annoncé que s'il apercevait jamais quelque incompatibilité entre ses fonctions de président du Sénat et celles de président de l'Association Canadienne-française d'Education de l'Ontario, il abandonnerait volontiers les honneurs de la présidence du Sénat, pour continuer à combattre avec la minorité franco-ontarienne. Il vient de tenir parole avec éclat. Il n'est plus aujourd'hui que l'ex-président du Sénat, mais il reste le chef, plus déterminé que jamais, de la minorité ontarienne.

Sa décision, prise dès la fin de la session, a été mise à exécution dès le 22 mai. Sa lettre de démission est partie de Québec le matin de ce jour. Elle n'a point été publiée plus tôt à cause de l'absence de M. Borden d'Ottawa. Aujourd'hui, que l'on annonce que la démission de M. Landry a été acceptée, il n'y a plus de raison de ne pas publier ce document qui fera époque dans l'histoire canadienne.

En voici le texte même:

Au Très Honorable
Sir Robert L. Borden,
Premier ministre
du Canada.

Monsieur le Premier Ministre:—

Le mémoire préparé par votre ministre de la Justice, concluant au rejet de la demande en désaveu du chapitre 45 de la Vème Georges V des statuts de l'Ontario; un autre mémoire secret sorti de la plume de l'honorable M. Casgrain, l'un de vos ministres, et furtivement distribué aux membres français de l'épiscopat canadien; vos propres déclarations et celles de vos collègues, sur le parquet de la Chambre des communes, lors de la discussion de la motion Lapointe pendant les journées du 10 et du 11 du mois courant, tout concourt à faire de votre doctrine de non intervention absolue en matières provinciales la confirmation officielle et définitive de l'arrêt de mort prononcé contre la race française en confédération canadienne.

Vous ne pouvez pas invoquer la loi pour vous justifier: elle est en notre faveur. Elle vous donne le pouvoir absolu, sans contrôle, de désavouer toute législation provinciale et de protéger, ainsi, toute minorité qui souffre sous le talon d'une majorité intolérante.

Six cent mille pétitionnaires vous ont demandé, dans un geste superbe, tout l'épiscopat français en tête, au nom de leurs droits, de la justice, du pacte d'union scellé en 1867, des intérêts primordiaux du pays tout entier, d'annuler, sans hésitation aucune, une législation inique qui impose à toute une race l'obligation de payer ses taxes scolaires, non pas aux commissaires d'une race différente qui lui est imposée par la volonté arbitraire d'un gouvernement, violateur de la constitution qui nous régit.

Cette demande est jetée au panier et, pour justifier son refus, votre gouvernement invoque le principe que la législature ayant un pouvoir exclusif en matière d'éducation, l'exécutif fédéral ne peut intervenir; autrement, ce serait porter atteinte à la souveraineté de la province.

Je nie cette proposition et je m'inscris en faux contre une telle doctrine.

La souveraineté de la législature ne peut pas s'étendre au-delà des limites que lui assigne la constitution.

Celle-ci, tout en décrétant que les législatures provinciales ont un droit exclusif en matière d'éducation, leur assigne toutefois des limites qu'elles ne peuvent dépasser et en dehors desquelles elles cessent d'être souveraines.

Les législatures n'ont un pouvoir souverain, dans l'espèce, qu'à la condition de ne pas empiéter sur les droits des minorités.

Et c'est parce que la législature d'Ontario a franchi les limites que lui assigne la constitution dans l'exercice de son droit exclusif que nous demandons au pouvoir exécutif fédéral d'intervenir et de refouler le flot du fanatisme qui déborde.

Votre refus laisse dans les rues de la capitale 3,400 enfants, frustre cent trente professeurs de justes salaires pendant deux ans et force toute la population française de la cité d'Ottawa à rester la tête courbée sous l'autorité d'une commission imposée par la force d'un gouvernement injuste.

La race canadienne-française tout entière s'agite. Les luttes d'autrefois vont reprendre et leur intensité ira grandissant jusqu'au jour où une crise suprême ouvrira enfin les yeux de nos hommes politiques pour contempler, un peu tard peut-être, les conséquences déplorables de leur présente apathie et de leur coupable indifférence.

Vous voulez sauver le parti, vous perdrez le pays.

Laissez-moi séparer ma cause de la vôtre.

Déjà, Monsieur le Premier, je vous ai déjà donner l'occasion de penser à l'extrême gravité de la position qui nous est faite.

Le 12 octobre 1912, je sonnais le cri d'alarme et dans une lettre très pressante je vous demandais d'intervenir sans retard auprès de sir James Whitney "afin d'étouf- "fer de suite, dès son début, ce "différend qui menaçait de pren- "dre des proportions désastreu- "ses et qui armait les uns contre "les autres les amis et les adver- "saires de la langue française dans ce Dominion."

Vous me référâtes à votre ami, le miinstre de la Justice.

Celui-ci, naturellement, me promit sa meilleure considération dans une lettre en date du 2 novembre 1912.

Depuis, je n'ai plus entendu parler du ministre de la Justice.

Ma lettre étant tombée dans le plus parfait oubli.

Deux ans plus tard, le 2 octobre 1914, je revins à la charge et vous priai de voir M. Hearst, qui venait de succéder à M. Whitney, et d'obtenir de lui un règlement pacifique de la difficulté scolaire ontarienne.

Ma lettre fut, comme la première fois, référée à un ministre de votre cabinet.

Et je n'en entendis plus parler.

Aujourd'hui le feu est à l'édifice.

Et pour mieux l'activer, sous prétexte de vous faire un rapport officiel contre le désaveu, votre ministre de la Justice, dans une pièce du plus mauvais goût, bâtit tout un plaidoyer contre notre cause, et pour ne pas manquer l'effet qu'il en attend, il attache à son rapport celui que lui a remis le premier ministre de l'Ontario.

Le tout forme un savant plaidoyer, non seulement contre l'exercice du droit de désaveu, mais contre tous les droits que les pétitionnaires invoquent en faveur d'une cause qui est actuellement devant le Comité judiciaire du Conseil Privé de Sa Majesté.

Le ministre aurait pu se contenter de dire: "Nous refusons de "désavouer une loi que le plus "haut tribunal est appelé à ju- "ger."

Il a mieux aimé faire du zèle... aux dépens d'une race à laquelle il n'appartient certainement pas

Ce procédé ne m'a pas surpris

Ce qui est plus épatant, plus navrant, devrais-je le dire, c'est l'étrange mémoire que l'un de vos ministres, M. Casgrain, a servi, sous le sceau du secret, aux membres français de l'épiscopat canadien.

La demande de l'épiscopat a été faite à ciel ouvert et rien n'autorisait M. Casgrain à donner une réponse distincte de celle du cabinet tout entier.

I a eu cependant recours à ce moyen, mais la justification qu'il tente de sa conduite repose sur des documents tronqués et faussement interprétés.

J'ai l'intention, à titre de représentant autorisé des Canadiens-français de l'Ontario, de prendre ouvertement la défense de ceux qui n'ont pas eu de défenseurs parmi les hommes de leur race que la province de Québec compte dans l'exécutif fédéral; je veux les protéger, particulièrement, contre celui qui tente aujourd'hui de se faire l'avocat du diable et qui, par calcul ou sans calcul, cherche à faire oublier sa malheureuse défection en noircissant les autres et en chuchottant discrètement dans les oreilles épiscopales, sous le sceau du secret, que les hommes de l'Eglise ont été indignement trompés et que ni ses compatriotes d'Ontario ni leurs écoles n'ont droit à la justice que nous réclamons.

Pour accomplir ce devoir, sans m'exposer à l'accusation de vous causer d'inutiles embarras en me servant indument d'un prestige que je vous dois, il faut, les convenances l'exigent, que je descende du fauteuil présidentiel que j'occupe au Sénat.

Je vous prie donc d'accepter ma démission.

Je la donne comme une protestation publique et sincère contre la doctrine de la non intervention fédérale avec ses résultats alarmants pour l'avenir du pays et la survivance de notre race.

Je la donne comme une protestation contre l'emploi de cette arme à deux tranchants qui fait de certains ministres des hommes dangereux pour notre race et pour les droits qu'elle veut conserver.

Je la donne comme une protestation contre tous ceux que l'amour du pouvoir tient engourdis ou que les faveurs ministérielles endorment dans une fausse sécurité.

Je la donne enfin pour me consacrer entièrement, libre de toute entrave, à la défense d'une noble cause que je veux tenir au-dessus des mesquins intérêts des partis politiques, et pour le triomphe de laquelle il me fait plaisir de sacrifier les quelques années qu'il me reste à vivre.

J'espère, monsieur le Premier, que vous comprendrez la nécessité de ma présente démarche et que vous me continuerez l'estime que vous m'avez toujours témoignée dans le passé.

Veuillez me croire,

Votre bien dévoué serviteur,

(Signé) **Philippe Landry.**

Québec, le 22 mai 1916.

LA DEMISSION DU PRESIDENT DU SENAT

(Le **Devoir**)

La démission du président du Sénat n'étonnera personne. Depuis son accession à la présidence de l'Association d'Education d'Ontario, l'honorable M. Landry s'est dévoué corps et âme à la cause de la minorité qui est celle de tous les Canadiens-français, de tous les vrais Canadiens. A cette cause nationale; il a apporté l'appoint précieux de sa longue expérience, de sa science profonde du droit constitutionnel, de sa pratique éprouvée du régime parlementaire. A un âge où la plupart des hommes auraient cherché le repos, la tranquille jouissance d'une haute situation honorablement acquise, il s'est jeté dans la lutte avec tout l'entrain de la jeunesse combative. Pas un moment son ardeur ne s'est lassée ni ralentie. Sa lettre de démission est tout imprégnée de ce magnifique esprit de lutte. C'est plus qu'une protestation contre l'iniquité du gouvernement ontarien et la lâche inaction du ministère fédéral: c'est un coup de clairon, un cri de ralliement et un signal de combat.

Cette pièce désormais historique révèle que le président du Sénat n'avait pas attendu d'être appelé à la tête des forces de résistance de la minorité ontarienne pour intervenir en faveur du bon droit et de la civilisation opprimée par les "Huns" de Toronto.

Dès le début du conflit, en octobre 1912, il suppliait M. Borden d'intervenir amicalement auprès du premier ministre d'Ontario, sir James Whitney.

Deux ans plus tard, lorsque M. Hearst succéda à M. Whitney, il renouvelait sa démarche, afin "d'obtenir un règlement pacifique de la difficulté scolaire ontarienne."

On voit qu'avant de prendre les armes, M. Landry n'a pas négligé les tentatives de conciliation. En cela, du reste, il ne faisait qu'imiter la conduite de l'Association dont il est devenu le chef officiel.

Toutes ces démarches, on le sait, sont restées infructueuses. Les gouvernants de l'Ontario n'ont pas voulu démordre de leur arrogante prétention d'imposer à la minorité le Règlement XVII. Le ministère fédéral a refusé de jouer le rôle de médiateur que le président du Sénat l'adjurait de prendre, dès 1912.

Cette révélation achève de déchirer le masque d'hypocrisie dont les ministres ont cherché à se couvrir lorsqu'ils ont fait repousser la motion Lapointe. "Adressez-vous au gouvernement d'Ontario!" criaient M. Borden, M. Foster, M. Casgrain. "Pourquoi avez-vous attendu la progation de la législature provinciale et l'expiration de la période du veto?" Et cependant, ils avaient en portefeuille la preuve écrite que, depuis près de quatre ans, le président du Sénat, vétéran du parti conservateur, ami personnel du premier ministre, les avait pressés de tenter la démarche qu'ils reprochaient à leurs adversaires de n'avoir point faite en temps utile.

S'il y avait besoin de nouveaux témoignages pour démontrer à quel degré de bassesse et de duplicité l'esprit de parti peut conduire, celui-ci devrait suffire à convaincre les plus aveugles.

• • •

Ce fatal esprit de parti, M. Landry le marque au fer rouge. **"Vous voulez sauver le parti, vous perdez le pays. Laissez-moi séparer ma cause de la vôtre."**

La situation politique de M. Landry donne une force extraordinaire à son éclatante rupture, à ses dénonciations vengeresses. Il n'est pas dans le ministère et dans les deux Chambres un seul conservateur dont les états de service, **comme homme de parti,** puissent se comparer à ceux de l'ex-président du Sénat. Entré dans la politique dès sa première jeunesse, il a fait, pendant près d'un demi-siècle, les luttes de son parti. Aux périodes de dèche, alors que le parti conservateur avait presque disparu de la scène, dans la province de Québec, que la plupart de ceux qui se pavanent aujourd'hui au faîte des honneurs avaient abandonné la lutte, afin de soigner leurs affaires personnelles. M. Landry, député, puis sénateur, n'a cessé de prodiguer à son parti tout ce qu'il pouvait lui donner: temps, effort, argent, parole, écrits.

On sait en quelle horreur je tiens les partis, l'esprit de parti, les luttes de parti. Pour une fois, je suis tenté de trouver qu'ils ont du bon, puisqu'ils permettent à un homme de la trempe de M. Landry de tourner vers le bien l'appoint de tout son passé politique. Personne assurément — pas même ce cynique Bob Rogers, qui a voulu faire des vaillantes femmes d'Ottawa et des milliers d'enfants chassés de l'école autant d'agents électoraux de M. Laurier et de M Gouin — ne saurait accuser l'ex-président du Sénat de vouloir servir les intérêts du parti libéral.

Personne, non plus, ne peut soupçonner M. Landry d'aviver le conflit des races en haine de l'Empire. Près de cinquante années de service dans la milice canadienne témoignent de son loyalisme. Son fils unique, le général Landry, sert actuellement dans l'armée impériale, sans que la faveur et l'intrigue, qu'on en soit certain, l'aient porté au grade supérieur qu'il doit à son seul mérite.

Ainsi, pendant que le fils se bat en Europe pour la défense des "petites nationalités" et de la "civilisation supérieure", le père se jette dans la lutte pour faire révoquer "l'arrêt de mort prononcé contre la race française en confédération canadienne."

Cet arrêt, qui l'a prononcé? Ceux-là même qui appellent les Canadiens aux armes afin de sauver la France, notre "seconde mère-patrie"! Peut-on imaginer un contraste d'une plus sanglante ironie?

• • •

La démission du président du Sénat apporte à la cause nationale par excellence une force et une ampleur additionnelles Sa lettre au premier ministre appelle, exige même, des développements décisifs. Le public a le droit de connaître la correspondance échangée, depuis 1912, entre M. Landry et M. Borden. Le mémoire secret de M. Casgrain, si vigoureusement qualifié par l'ex-président de plaidoyer "d'avocat du diable" et adressé aux évêques de la province de Québec, ne peut plus rester dans l'ombre. Comme l'écrit fort justement le chef de la minorité ontarienne, le ministre des Postes ne peut garder "sous le sceau du secret" la réponse qu'il a donnée à une démarche faite "à ciel ouvert". Cette réponse ne peut rester "distincte de celle du cabinet tout entier." Elle ne s'adresse pas non plus, ajouterai-je, aux seuls évêques, puisque les vénérables prélats à qui elle a été communiquée n'ont fait qu'ajouter leurs signatures à celle des six cent mille Canadiens qui ont réclamé, dans des mêmes termes qu'eux et pour les mêmes motifs, le désaveu de la législation ontarienne. Le mémoire secret de M. Casgrain est en réalité la réponse du ministère au peuple canadien-français — ou plutôt à tous les Canadiens qui veulent faire respecter le pacte fédéral. Elle appartient de droit à l'opinion publique, tout autant que le rapport officiel du ministre de la justice, déposé à la Chambre au moment du débat sur la motion Lapointe.

M. Landry a évidemment lu le mémoire de M. Casgrain. Il en indique suffisamment l'esprit et la teneur pour qu'on puisse en conclure que le ministre des Postes s'est appliqué particulièrement à justifier le refus du ministère fédéral de désavouer la loi qui a constitué la Commission spoliatrice d'Ottawa et donné force de loi au Règlement XVII.

Dès le début de sa lettre, M Landry se prononce nettement en faveur du désaveu. A défaut d'autre preuve, celle-ci suffirait à démontrer son entier insouci des calculs des partis. Le parti libéral tout entier, M. Laurier en tête s'est prononcé contre le désaveu et a virtuellement absous le ministère de la faute dont l'ex-président du Sénat l'accuse, au nom du droit, de la justice et de la constitution.

Ce geste clair et franc était opportun. Il dégage la minorité ontarienne d'une situation équivoque où les politiciens de l'un ou l'autre parti n'auraient été que trop heureux de la voir tomber. Il apporte une nouvelle justification et un réconfort moral à tous ceux qui ont répondu à l'appel de l'Association d'Education de l'Ontario et demandé le désaveu de la loi spoliatrice.

Quelles que soient les conséquences prochaines ou lointaines de l'éclatante protestation de M. Landry, tous les hommes de coeur s'inclineront avec respect devant cet acte de courage et d'honneur. Il marque au front les lâcheurs, les intrigants, les faiseurs de compromis de tous les partis. Il fait mieux encore: il éclaire les consciences droites, il raffermit les bonnes volontés, il donne un regain d'ardeur, de confiance et de fierté à tous ceux qui combattent pour la justice et le respect des "chiffons de papier".... au Canada.

Henri Bourassa.

QUATORZE MOIS DE CAPTIVITE

L'évasion dans la nuit

Le pilote de P... et son mécanicien C..., dont j'ai narré précédemment la capture par les Allemands, la première et infructueuse tentative d'évasion du camp de M..., n'avaient pas désespéré de s'enfuir.

Que de plans échafaudés par l'un et l'autre dont l'impossibilité était ensuite reconnue! De guerre lasse, un jour, dans un moment de découragement, C... conclut:

—Ce serait tout aussi irréalisable que de vouloir s'enfuir d'ici en sautant le mur.

Le pilote réfléchit un instant et, énigmatique, riposte:

—Et pourquoi cela serait-il irréalisable? Je pense, au contraire, que ce serait le plus sûr moyen.

Il faut être au moins quatre pour mener à bien la tentative, quatre braves, endurants et de sang-froid, dont un très grand pour aider les autres dans les escalades.

Ils cherchent ensemble, causent habilement avec les plus énergiques et, finalement, trouvent deux compagnons: un soldat mesurant 1 mètre 90 et très puissant et un fantassin du ...e. L'expédition est alors organisée. Il faut agir avec prudence, se procurer les ustensiles nécessaires. Dans leur prison, ils commencent par fabriquer, à l'aide de draps de lit, une solide corde de douze mètres de long; puis ils cherchent un crochet de fer qui leur sera d'une extrême utilité pour leur évasion de la forteresse. Ce crampon ne fut pas très facile à trouver. Mais mieux valait atendre que risquer de s'en aller sans être armé comme il faut et se faire prendre, par suite d'une précaution omise. Pour la nourriture, tous les quatre mettent soigneusement de côté des provisions chaque fois qu'ils reçoivent un colis.

Tout est prêt. Il n'y a plus qu'à attendre le signal. Le ... 1915, il est donné. Lors de leur sortie de l'après-midi, ils mettent à profit la nuit qui tombe de bonne heure. Timidement, en catimini, tour à tour, les quatre candidats à l'évasion vont se cacher derrière des planches qui se trouvent dans la cour. Quand les autres rentrent, le quatuor est toujours là, dévoré par l'impatience. L'appel ne se fait qu'après la soupe, c'est-à-dire à 7 heures. Les Français ont près de deux heures devant eux pour quitter cette triste demeure. Il est temps d'agir. Ils sortent successivement de leur cachette. Pour plus de sûreté, ils ont recouvert leurs chaussures de chaussons destinés à amortir le bruit des pas et à faciliter les escalades. Ils peuvent éviter ainsi les sentinelles qui se promènent mélancoliquement dans la cour. La nuit est noire déjà.

Vite au mur, ils le franchissent assez facilement, grâce au toit d'une cuisine, sur laquelle est hissée une échelle que les quatre amis ont réussi à se procurer et à poser au bon endroit, sans que personne ait été tenté de la retirer.

La courte échelle

A ce niveau, un chemin de ronde apparaît, gardé encore par des soldats. Tous les quatre passent la ligne sans être aperçus et se disposent à descendre dans le fossé à pic qui a six mètres de descente et cinq mètres de montée. Il faut se faire la courte échelle. Le colosse de la bande s'y emploie: il passe ses trois amis, qui le hissent ensuite. Une fois sur le second rebord, déception: un second fossé, qu'ils ne soupçonnaient pas, se trouve là, beaucoup plus dangereux que le premier: douze mètres de descente, cinq de montée.

Le crampon est fixé au sol et le long du drap de lit, devenu corde depuis peu; de P..., son mécaniciens et le soldat du ...e descendent sans incident. Il n'en est pas de même hélas! pour le gros poids de la bande qui, au milieu de la descente, voit le câble casser et s'étale à terre. C'est d'ailleurs ce détail qui indiqua aux Allemands l'endroit par où s'étaient effectuée la fuite, le crampon et une partie du drap étant restés accrochés et se balançant au gré du vent.

Malgré la douleur et l'émoi, pas un cri, pas un geste. Le malheureux s'est foulé la cheville. Il réussit à surmonter la souffrance et l'odyssée continue, car il faut se hâter. Il aide ses amis à monter de l'autre côté, parvient à les rejoindre.

Ouf! Le quatuor aspire à pleins poumons l'air de liberté. Il a réussi l'exploit qui semblait invraisemblable de sortir de la citadelle. Et les paroles menaçantes du lieutenant von G... chantent aux oreilles des ex-prisonniers:

"Jamais personne ne pourra s'évader d'ici. Avant d'avoir franchi toutes les défenses, il serait un homme mort!"

Satané von G...! Quelle tête fera-t-il quand il apprendra que sa rodomontade n'a fait que donner plus d'énergie à ses captifs frondeurs?

Maintenant que nos héros sont libres, les risques deviennent encore plus nombreux et leur apparaissent avec plus de limpidité. Ils se rendent compte qu'ils vont être aux prises avec de multiples difficultés. Les dangers s'accumulent à mesure qu'ils approcheront de la frontière suisse. ... kilomètres les en séparent à vol d'oiseau. Avec les détours qu'ils devront faire, le parcours sera de plus de ... kilomètres. Pour se diriger, ils n'ont qu'une petite carte.

Ils vont se cacher dans un bois et établissent leur plan. Ils ne chemineront que la nuit, et le jour se dissimuleront en plein champ, dans des réduits obscurs où l'on ne pourra les déterrer. Comme nourriture, ils ont pour dix jours de vivres environ. C'est C... qui est chargé de porter les provisions.

Le blessé souffre de plus en plus, tandis que se tient le conseil d'évasion. Sa cheville enfle. Il ne peut même tenter d'accompagner ses camarades. Non seulement il serait une gêne pour eux, mais il constituerait un obstacle qui les empêcherait de mener à bien leur tentative. Avec une magnifique loyauté, tandis que lui les engage à partir et à le laisser là, où il sera repris pour être emmené au cachot et payer à lui tout seul la fuite des autres, ses camarades insistent pour ne pas l'abandonner à son triste sort qu'ils veulent partager avec lui. La discussion est longue, mais le pauvre garçon démontre si bien l'inanité de ce geste chevaleresque qu'il triompe des scrupules de ses compagnons.

Ceux-ci partent, le coeur triste, laissant affalé sur le sol ce vaillant, les larmes aux yeux.

J. Mortane.

EN PROVINCE

SAINTE-ROSE DU LAC

Le temps pluvieux de ce printemps a été très profitable à l'agriculture. Aussi, si le beau temps continue, la récolte nouvelle de Sainte-Rose sera encore une des plus belles de la province.

• • •

Nous ne saurions trop encourager les fermiers qui cherchent à s'établir dans une paroisse française, à venir visiter Sainte-Rose, avant de prendre une décision.

Non seulement ils y trouveront de très bonnes terres à prix raisonnables, des magasins bien achalandés, une banque, etc.... Mais ils deviendront membres d'une paroisse appelée à être avant peu la reine des paroisses canadiennes-françaises du Manitoba.

• • •

La municipalité s'est décidée à commencer les travaux indispensables au bon drainage de notre village qui, avouons,le, était plutôt "vaseux'.

Plusieurs attelages sont en train de creuser, de chaque côté de la rue, de larges fossés, presque des canaux. Aussi ne serions-nous pas étonnés de voir d'ici peu, comme à Venise, nos jeunes gens venir en gondole toucher de la guitare sous les fenêtres de leurs belles!

• • •

Notre curé, M. l'abbé Beauregard, est de retour de Saint-Boniface, où il a dû fixer avec Monseigneur Béliveau la date du baptême de notre cloche. On annonce à cette occasion des fêtes splendides, où nous aurons le plaisir d'entendre Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface.

Junior.

NOTRE-DAME DE LOURDES

Les beaux jours d'été nous reviennent enfin pour nous égayer et rompre la monotonie d'un hiver qui s'est prolongé presque jusqu'aux derniers jours de mai. Nos colons ont terminé les semences et déjà voient d'un oeil content onduler le nouveau blé qui croît admirablement, comme indice d'une récolte abondante. Pleins d'espérance pour l'avenir et escomptant déjà la valeur des fruits de la terre, un grand nombre se sont récemment pourvus de magnifiques automobiles, ce qui donne à notre village un air de petite ville florissante.

• • •

Pendant que la nature se réveille et revêt son magnifique manteau de verdure, nous nous apprêtons à célébrer la belle fête de la Saint-Jean-Baptiste avec un éclat qui redira l'honeur que nous aimons à témoigner au grand saint patron de notre beau pays. Rien en effet n'est plus cher au coeur de toutes nos familles canadiennes-françaises que d'invoquer le souvenir de cette importante solennité traditionnelle.

La paroisse de Notre-Dame de Lourdes toute entière s'apprête à concourir pour donner un cachet spécial de fraternité chrétienne à cette fête qui aura lieu le mardi 20 juin.

Il y aura grand'messe solennelle à 10 heures. Un dîner champêtre sera ensuite servi au public. A 2 heures commenceront des jeux divers dans lesquels les concurrents les plus habiles pourront gagner de beaux objets ou même des prix d'argent relativement élevés. Il y aura courses à pied, courses de bicyclettes, courses de chevaux, courses d'automobiles, etc., etc. Une partie de balle au camp entre les clubs de Cardinal et de Notre-Dame de Lourdes entretiendra l'intérêt du public avant le souper champêtre.

A huit heures précises aura lieu une grande soirée récréative pendant laquelle un orchestre de valeur alternera avec diverses scènes comiques exécutées par le choeur des chantres pour terminer gaiement la journée de plaisir.

Notre fanfare relèvera l'éclat de la fête en exécutant les plus beaux morceaux de son répertoire.

Nous invitons cordialement le public des paroisses voisines à venir prendre part à nos réjouissances et considérerons comme honneur insigne de les compter parmi nous en ce beau jour.

Pour plus amples renseignements, nous leur demanderons de bien vouloir prendre connaissance du programme, dont les exemplaires seront affichés en temps et lieu opportun.

Le Comité de la Saint-Jean-Baptiste.



LE PAS

Sa Grandeur Mgr Charlebois est arrivé par le train de samedi.

Dimanche il y a eu messe pontificale à laquelle officiait Sa Grandeur Mgr Charlebois, en l'honneur de la fête du Sacré Coeur. La paroisse du Pas est dédiée au Sacré Coeur. Le R. P. Guy, o.m.i., curé de la paroisse, souhaita la bienvenue à Sa Grandeur, en anglais et en français, au nom des paroissiens.

Après la messe au Te Deum fut chanté pour remercier le ciel de la guérison de Mgr Charlebois. Après le chant du Te Deum une adresse de bienvenue fut lue à Sa Grandeur, présentée par la Société Saint-Jean-Baptiste locale, dont Monseigneur est le fondateur. Sa Grandeur remercia la Société et encouragea les Canadiens-français à s'unir, à se soutenir pour lutter pour la défense de leur foi et de leur langue, disant qu'il sera toujours prêt aider de toutes ses forces à la défense de cete noble cause.

Texte de l'adresse

A S. G. Mgr Ovide Charlebois, o.m.i., évêque de Bérénice, vicaire apostolique du Keewatin.

Monseigneur,

A votre retour de Rome, les catholiques de votre dioeèse, très heureux de vous revoir, saluèrent votre arrivée avec allégresse. C'était après une longue traversée, cependant que de voyage plus dangereux peut-être n'aviez-vous pas déjà fait, lorsque vous alliez dans le nord, bravant les tempêtes des lacs, les rapides dangereux, pour aller comme prêtre et ensuite comme évêque missionnaire porter la parole de Dieu aux pauvres Indiens. Cette fois, Monseigneur, vous avez été menacé d'un danger plus imminent, lorsque les ailes de la mort vous ont effleuré de si près; aussi est-ce avec une véritable joie que nous vous disons bienvenue au milieu de nous. Nous remercions Dieu qui dans sa bonté divine a daigné nous conserver notre saint évêque. Nous remercions aussi, Monseigneur, saint Jean-Baptiste, à qui vous avez dédié notre Société, qui, par son intercession auprès du Tout Puissant, nous a obtenu la faveur insigne de posséder encore, et pour longtemps nous l'espérons, celui qui par ses sages avis sait si bien nous conduire dans le bon sentier.

Nou désirons, Monseigneur, nous servir de l'occasion unique que nous avons aujourd'hui, de vous exprimer toute la gratitude que nous avons envers vous pour tout ce que vous avez déjà fait pour nous, Canadiens français, car bien que vous soyez la justice même pour nos compatriotes de langue anglaise, vous savez nous défendre lorsqu'il le faut. Avec quelle joie, Monseigneur, lorsque vous étiez à la Convention de l'Association d'Education Canadienne-français d'Ontario, nous vous avons vu réclamant nos droits, avec quel orgueil nous avons lu, dans les journaux, le rapport de votre discours qui fut celui d'un vrai patriote. "S'il le faut nous lutterons jusqu'au bout", disiez-vous. Oui, "jusqu'au bout" nous vous suivrons, nous lutterons pour la défense de notre foi, de notre langue, de tous nos droits sacrés que des lois iniques veulent nous enlever; nous nous laisserons guider par vous dans cette lutte difficile. Nous remercions le Très Haut de nous avoir laissé l'appui de vos lumières pour nous aider à défendre cette noble cause.

Nous voulons exprimer aussi, Monseigneur, toute notre reconnaissance pour le choix judicieux que vous avez fait dans la personne de notre vénéré curé, le R. P J. Guy, o.m.i. Nous ne pouvons vous dire combien nous l'aimons, Monseigneur, lui si bon, si généreux, si dévoué pour tout ce qui regarde nos intérêts temporels aussi bien que spirituels. Nous espérons avoir le bonheur de le conserver au milieu de nous encore longtemps.

Nous souhaitons, Monseigneur, que votre santé s'améliore, d'autant plus rapidement que vous habiterez le pays que vous affectionnez: le nord manitobain, que Dieu, dans sa bonté infinie, vous laissera de longues années à l'affection de vos fidèles et à nous qui sommes avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Grandeur,

Vos très humbles fils,

Les membres de la Société S.J.-B. du Pas.

• • •

Depuis le mois d'octobre il y a eu 379 trappeurs qui ont pris license leur donnant droit de chasse aux fourrures dans cette partie-ci du pays. Parmi ce nombre, les Indiens ne sont pas compris, car eux ont le droit de chasse sans permis.

• • •

Le bar de l'hôtel Opasquia a été fermé mercredi soir 31 mai. La journée s'est passée comme d'habitude. Aucun excès n'a été enregistré. Ca bar n'a été que quatorze mois et demie en existence, et durant ce laps de temps, il y a tout lieu de croire que $200,000 y ont été dépensés.

• • •

On atend l'arrivée pour ce mois ci des trappeurs venant de très loin dans le nord. La nouvelle qui a été apportée annonçant cette arrivée dit que la chasse aurait été très fructueuse. Les trappeurs viennent du lac Reindeer, du lac des Indiens, Puckatawagan, Pelican Narrows, lac du Brochet, Nelson House et du district de la rivière Churchill.

• • •

M. G. St-Amour a la position d'assistant comptable à la Armstrong Trading Co.

• • •

Le Board of Trade de Melfort, Sask., a passé une résolution demandant la construction du chemin de fer supposé être appelée le North East Railway, de Melfort à Le Pas, traversant la fameuse fertile vallée de la rivière Carotte. L'honorable Edward Brown, trésorier provincial du Manitoba, dit que son gouvernement est prêt à aider le C. N. R. à construire cette ligne dans sa partie où elle traverse le territoire manitobain.

• • •

M. Pierre Chaboyer était de passage en ville cete semaine. Il a pris le train mercredi, allant à Saint-Laurent, Man., où il doit passer la saison d'été pour revenir ici l'automne prochain.

M. O. Baillargeon s'est enrôlé dans le 200me bataillon.

Mercredi matin, dans l'église catholique, eut lieu le mariage de M. Louis Smith, fils de M. Jos Smith, marchand de notre ville, avec Mlle Emma Lafontaine, fille de M. et Mme G. Lafontaine, bijoutier. Après la cérémonie, les nouveaux époux se rendirent chez les parents du marié, où un déjeuner de famille fut servi. M. Gédéon Joyal fut le garçon d'honneur avec Mlle St-Godard, demoiselle d'honenur. Il y eut bal le soir chez M. et Mme Jos. Smith, auquel assistèrent un grand nombre d'amis. Les cadeaux sont riches et nombreux.

D.-F. de Trémaudan.

MARIAPOLIS

Notre estimé agent de station t sa dame partiront bientôt pour un voyage dans la métropole canadienne et ses banlieues. Bon voyage et heureux retour.

• • •

Notre populaire barbier, M. Lucien Gauvreau, vient de vendre son cheval, harnais, voiture, fouet, etc., probablement pour faire l'acquisition de quelque chose qui roule plus vite.

• • •

M. Cadieux, de Letellier était de passage ici la semaine dernière, chez son beau-père, M. Cyrille Bessette, où sa dame est retenue par la maladie.

• • •

Mme John Toutant est à faire la dernière toilette à son restaurant, ayant fait l'addition d'une magnifique salle à dîner. C'est joli.

• • •

"Junior", récemment arrivé d'un grand voyage dans la planète Mars, où les édiles de cette province demandaient à grands cris "Mort au whiskey", rencontrerait ici même plusieurs de ces rêveurs donnant de bonnes commandes à la Baie d'Hudson, écrasés par le remords d'avoir voué à mort un si aimable compagnon.

• • •

Plusieurs voyageurs de commerce sont passés ici ces jours derniers, tous paraissant satisfaits de trouver l'hôtel Mariapolis toujours ouvert et tenu d'une manière chic.

• • •

Les semences sont terminées et les tiges poussent avec vigueur. La campagne est admirable par sa verdure. Tout promet pour un avenir prochain le plaisir d'entendre de ronflement des batteuses.

Pascé.

SAINTE-ANNE DES CHENES

Naissance. — Le 29 mai 1916, Joseph-Auguste-Edouard - Lucien, fils de Léonide Harrison et de Léa Harrison. Parrain et marraine M. J.-B. Tétreault et Mlle Lucie Tétreault.

• • •

Partie de cartes du 1er juin. — Le prix des dames, offert par M. J.-B. Perreault, est gagné par Mme O. Blanchette; le prix des messieurs, don de M. Geo. Lavack, est gagné par M. Alex. Proulx. Consolation: Mlle Blanchete et M. Jos. Lacoste.

• • •

M. J. Berthiaume, de la société Lamarre et Berthiaume, commerçants, de Saint-Henri, Montréal, est de passage à Sainte-Anne, cette semaine. M. Berthiaume visite sa soeur, la Rév. Soeur Supérieure du Couvent, et ses filles, Agnès et Yvonne, élèves de la même institution. M. Berthiaume paraît enchanté de l'Ouest. Il partira jeudi pour retourner à Montréal.

• • •

Nous avons eu le regret de voir partir un de nos bons paroissiens, cette semaine, en la personne de M. Oscar Lepage, télégraphiste de nuit au C. N. R. M. Lepage vient d'être transféré à Warroad, Minnesota, E.-U.

• • •

A la partie de cartes de dimanche, le 4 juin, Mlle Joséphine Blanchette remporte le prix des dames, offert par MM. Vanpoulle Frères, de Saint-Boniface. M. Raymond Blanchete remporte le prix des messieurs, donné par le Groupe Langevin. Consolation Mlle Eva Bérard et M. Magloire Desrosiers.

• • •

La quête faite dans la paroisse pour l'Association d'Education a rapporté la somme de $118.30 Cette somme a été remise au trésorier de l'Association par M. le Curé, ces jours derniers.

X.

• • •

Vendredi soir, à 8 heures, aura lieu au Couvent la distribution solennelle des prix. Les parents des élèves et les amis de l'institution sont cordialement invités.

• • •

Durant le cours de la semaine dernière, M. Joseph Berthiaume, négociant de Montréal, frère de la Révérende Mère Supérieure du Couvent de Sainte-Anne, était en visite ici. Outre sa digne soeur, il avait le plaisir de revoir ses jeunes demoiselles, Agnès et Yvonne, qui depuis trois ans poursuivent ici leurs études.

Nous regrettons que sa promenade ait été si abrégée.

M. Berthiaume n'était pas un étranger à Sainte-Anne, bien uq'il y soit venu pour la première fois cette année. L'an dernier, M. le vicaire et M. J.-A.-W. Lane lui avaient rendu visite à Montréal. Son séjour au Manitoba lui a révélé les avantages de notre climat et notre organisation paroissiale l'a réjoui. Il a fait de brèves visites à Thibeaultville et à La Broquerie.

S'il a trouvé ici des coeurs amis qui l'ont reçu à bras ouverts, c'est à cause de la distinction qu'offre sa personne et aussi pour exprimer à notre digne Supérieure, dans la personne de son frère, 'estime qu'elle s'est acquise parmi nous.

M. Berthiaume est parti d'ici jeudi matin. A l'archevêché, il a eu l'honneur de saluer S. G. Mgr Béliveau. Il alla s'agenouiller dans la crypte auprès des restes de Mgr Langevin, pour qui il conserve une grande vénération.

Après une regard sur le monument Riel, il traversa à Winnipeg saluer Mme Richer et la famille Fournier, qui regrettaient eux aussi de ne pouvoir le garder plus longtemps. M. Forget, gérant de la Banque d'Hochelaga à Winnipeg, son ami intime, eut sa dernière visite. A six heures il s'embarquait pour Montréal.

Nous regrettons encore une fois la brièveté de cette visite. Nous espérons cependant que ce voyage n'aura eu que des charmes pour M. Berthiaume, et qu'il n'oubliera pas ses nouveaux amis du Manitoba, pas plus que ceux-ci n'oublieront le bon souvenir qu'il a laissé parmi nous.

LAURIER

Le Rév. M. Bastien, curé de Saint-Eustache, et le Rév. M. Kesler, curé de Sainte-Amélie, étaient de passage ici ces jours derniers.

M. Rosaire Gagné, directeur de notre école bilingue, nous est revenu de sa promenade à Sainte-Rose et Makinak. Notre école, sous sa sage direction, semble pousser de l'avant. Si nous pouvions le garder longtemps!

• • •

Mme Neveu, après avoir subit une grave opération, est revenue convalescente. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

• • •

M. P. Trottier, sa famille et quelques amis, sont allés visiter Mlles G. et E. Trottier, de l'école de Lamennais. Ils sont revenus enchantés de leur voyage.

• • •

Les travaux ici sont terminés. Tout annonce une année d'abondance. Il en sera de même aussi des fruits, si Dame Gelée ne vient pas les brûler.

FANNYSTELLE

M. Amédée Levasseur, qui était en visite ici, est parti la semaine dernière pour Trois-Rivières, P. Q.

• • •

Mlle W. Haley est de retour de Chicago, Ill., où elle a passé quelque temps en promenade chez des parents.

• • •

M. Joseph Poncelet, de Broadvalley, Man., était en visite ici chez M. Edmond Poirier.

M. Palude, fils de Saint-Laurent, Man., est venu rejoindre son père employé chez M. Achille Morissette.

• • •

Une grande assemblée patriotique du cercle local de l'Association de l'Education Canadienne-française, aura lieu dimanche prochain le 18 courant, à la salle de l'école, à 8 heures précises. MM. Collon et Lacerte, de Winnipeg, orateurs bien connus, ont bien voulu se rendre à l'invitation du comité local de l'Association, et adresseront la parole.

Qu'on se le dise et qu'on vienne en foule.

• • •

M. Adolphe Guyot, de Saint-Boniface, Man., était en visite la semaine dernière chez sa mère Mme Veuve Guyot.

• • •

Notre curé était de passage à l'archevêché la semaine dernière

• • •

Fannystelle sera enfin sous la houlette du digne archevêque de Saint-Boniface. Nous nous réjouissons et nous espérons que la ivine Providence gardera longtemps le vénérable prince de l'Eglise à la tête du diocèse, qui est heureux de le posséder.

• • •

Nous continuons à reproduire les intéressantes lettres venant des maisons anglaises de Winnipeg Celle que nous reproduisons aujourd'hui est la réponse à notre lettre publiée sur la **Liberté** de la semaine dernière.

Winnipeg, Man.,
May 31 1916

M. E. P.,
Fannystelle, Man.

Dear Sir,

We have your letter of May 30th. You do not seem to believe in the saying "When you are in Rome, do as the Romans do". It is true we have dealt with you for some time and all that time, up to 1916, I believe you did not think of writing us other than English. What has come over you, all of a sudden, that you have allowed yourself to be influenced into such a thing as this? If you could not speak and write the English language, we would feel entirely different, but you can do both, so should do so in dealing with the Canadian English. How would it look for an Englishman in France to say to a French house what you say to us? We try to accommodat language of every language. One is as good as another. What we are after is good business, but we feel there is something wrong with a man when he deliberately goes out of his way to make it hard for us to handle his business, or tries to impose conditions which he knows are netither convenient to us or necessary to himself.

We do not discrimnate against either race or religion, but we employ any suitable person that we can find when we need them.

We like your trade and will do the best we can to serve you.

Respectfully,
C. W. T.,
W. O. Co. Manager.

N. B.—M. le gérant se demande qui nous a influencé à écrire le français, après avoir fait affaire avec lui auparavant en anglais. Qu'il aille demander à M. Norris et compagnie; alors il aura touché la personne, le lieu, la souche d'où est sortie le mouvement français. Merci, M. Norris, d'avoir causé le réveil français au Manitoba.

Réponse à la lettre ci-dessus

Fannystelle, Man.,
June 6th 1916.

W. O. Company,
c o Mr. C. W. F., Manager,
Winnipeg, Man.

My Dear Sir,

In answer to your valued letter of the 31 ulto., I beg to notify you that it is no use for you to object as the French language is going to be used in all my corres pondence.

Also please bear in mind that we are not foreigners in this country. Thanks to a mandate of our gracious King, French is placed in this country on the same footing as English.

Your truly,
E. P.

N. B. — M. le Gérant est satisfait; le silence s'est produit. Nous n'entendons plus parler de lui et nous continuons à écrire en français.

• • •

M. et Mme McVarrish et Mlles Yvonne et Germaine Daigneault, de Stony Mountain, Man., étaient en promenade lasemaine dernière chez MM. Ed. Poirier et Achille Morissette.

Yvonnic.

AU CONGRES D'ACTION FRANCAISE

M. l'abbé Tétreault, économe à l'archevêché, et M. l'avocat Beaupré, sont partis lundi soir pour aller représenter l'Association d'Education du Manitoba au Congrès d'Action Française de Montréal.



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 P.M., mercredi, le 28 juin 1916, des soumissions pour fournir le charbon nécessaire aux divers édifices publics appartenant au gouvernement fédéral, dans tout le Dominion, lesquelles devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour la fourniture du charbon aux édifices publics du gouvernement fédéral dans le Dominion."

On peut se procurer des imprimés comprenant le devis et la formule de soumission en s'adressant à ce ministère et aux gardiens des édifices publics du gouvernement fédéral.

Les soumissions devront être libellées, sur les imprimés que le ministère fournit à cette fin et devront porter la signature des soumissionnaires.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p.c.) du montant de la soumission, fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contract d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 7 juin 1916.

N.B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout indivdu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence mais non à une sous-agence, à certaines conditions.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres moyennant certaines conditions. Une maison habitable est requise hormis qu'on réside dans les environs.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de l'obtention de la patente; cultiver cinquante acres en plus. Une patente de préemption peut être obtenue aussitôt qu'une patente de homestead, à certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300. Le terrain propre à la culture peut être diminué par de la mauvaise et rocheuse terre. L'élevage du bétail peut moyennant certaines conditions être substitué à la culture.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

A L'UNION CANADIENNE

Balle au Camp

Partie du 12, ligne intermédiaire.

Combattants: International Harvester et l'Union Canadienne.

Résumé: Tour complet: Cunin; coup de 3 buts: Bibeau; un doublé (double play) Martel à Savoie.

Bobeur: E. Martel; Lanceurs: Anger, jusqu'à la 6e manche; Auger, de la 6e à la fin.

Résultat par manches:

										P	F	E
U. C.	0	1	1	1	0	1	1	8	—	13	15	4
I. H.	0	1	0	2	0	0	3	0	—	6	11	10

• • •

L'Union a pris la charge du pique-nique de la Saint-Jean-Baptiste qui aura lieu le 27 de ce mois sur le terrain du Collège de Saint-Boniface. Il y aura toutes sortes des jeux et de belles récompenses pour le vainqueur de chacun de ces jeux. Avertissez vos amis.

• • •

On parle de changer la constitution de l'Union et d'en faire un club mixte. Si on nous permettait cela, il n'y aurait plus de mariages mixtes.

Pitou.

AU SACRE-COEUR

La petite soirée organisée par les Dames de Sainte-Anne a remporté un succès magnifique. Mme la Présidente et plusieurs membres de la Société, toujours au premier rang, lorsqu'il s'agit de bonens oeuvres, ont pu, grâce à leur travail dévoué et inlassable, une fois de plus, soutenir le bon renom qu'elles se sont acquis auprès du public.

L'assistance a paru apprécier beaucoup le programme musical qu'on avait élaboré. Mme N. Beauchemin et Mlle A. Dostert exécutèrent deux jolis morceaux de piano. Mlles A. Patenaude et P. Beauchemin interprétèrent avec art et avec beaucoup de sentiments des chansons très appropriées. Mlle A. Patenaude était accompagnée par Mlle A. Dostert, et Mlle P. Beauchemin par sa mère. Nous eûmes de plus le plaisir d'entendre Mme R. Chauvière nous dire deux gentilles poésies, avec une vérité touchante, d'une voix souple, mélodieuse, qui va jusqu'au coeur. De ces dames et de ces demoiselles, l'assistance exigèrent des "encore". Certes, ce programme fut le dessert du succulent goûter de "crème glacée", de gâteaux et de frouits que d'aimables demoiselles servirent à toutes les tables.

• • •

Les enfants de l'école du Sacré-Coeur eurent leur pique-nique annuel, jeudi, à Deer Lodge, sur un coin de terre favorisé, par une magnifique température.

Un groupe de la troupe joyeuse eut le plaisir de savourer en même temps deux jolis tours d'automobile que MM. Sala et H. Chevrier avaient gentiments mises à leur disposition; l'autre fit le trajet dans le tramway, pour l'aller et le retour, sous la direction du Père Curé. On dit que les enfants de ce second groupe surent égayer d'un mélodieux baillage de douces paroles, et de charmantes chansons canadiennes, leur voyage de retour, au grand mécontentement d'un Anglais type classique, dont la moue de bouledogue trahissait son incapacité à saisir les belles choses.

Au terrain il y eut toutes sortes de courses intéressantes, et parties de balle au camp très mouvementées. L'équipe Saint-Joseph et l'équipe Jeanne d'Arc firent partie nulle, pour la bonne raison que personne ne put avoir le dernier mot, tandis que l'équipe Langevin écrasa en valeur l'équipe Montcalm.

Voici les noms des heureux gagnants des courses.

Un quart de mille. — A. Desrochers, Ray. Fournier, L. Morin et Jules St-Pierre, J. Faulkner, R. Dyck.

25 verges. — O. Charlebois et M. Taylor; B. Leveillé et A. Brunelle, I. Sala, H. Pélissier, L. Patenaude, M. Guillemin, M. Guertin, Paula Sala, J. Faulkner.

Courses de relais. — L'équipe Langevin fut victorieuse; les élèves du deuxième cours; les filles du troisième cours, et les garçons du quatrième cours.

Courses à reculons. — L. Morin, R. Fournier, A. L'Heureux, Paule Sala, A. Chalas, B. Thibault, J. Faulkner.

Courses à la cuiller. — L. Morin, Paule Sala, J. Faulkner, C. Couture, E. Marcellin, B. Thi-Thibault, A. Gareau, L. Gareau, Sala.

Sauts à la perche. — E. Dyck, R. Castela.

Chaussures. — G. Couture, L. Gareau, Julienne Olivier, B. Thibault.

• • •

Ont été baptisés

Baptêmes

Marie-Rose-Lucille, fille de M. et Mme Herménégilde Gourdeau. Parrain et marraine: M. et Mme C. Pélissier.

Joseph-Aldéric-Wilfrid, fils de M. et Mme A. Cardin. Parrain et marraine: M. et Mme Cicotte.

• • •

M. Cardon et sa famille nous ont quitté pour aller vivre en Californie.

• • •

M. Damien Léger et sa famille viennent d'arriver dans cette paroisse. M. Léger vient de Moncton, N.-B.

• • •

LE FORTIN DE BEAUSEJOUR

Au nord de la ferme de Beauséjour, sur une croupe, entre deux ravins, la position allemande que nos troupiers avaient baptisée le Fortin était constituée par un ensemble de tranchées échelonnées en profondeur.

Au saillant, était organisé un véritable petit fort; en arrière, deux lignes de tranchées s'étageant sur les pentes de la butte permettaient des feux étagés. De longs boyaux faisaient communiquer le fortin en arrière avec un inextricable fouillis de tranchées servant de places de rassemblement aux troupes chargées de nous contre-attaquer.

Une première attaque fut tentée sur le fortin par un bataillon d'infanterie coloniale le 25 février.

Après une préparation d'artillerie très intense, les compagnies d'assaut pénétrèrent dans la première ligne de tranchées du saillant. L'ennemi essaya de les refouler en les inondant de bombes et de grenades. Six contre-attaques dont trois violentes furent lancées sur nos lignes. Mais les Allemands durent reculer avec de lourdes pertes. Vers minuit, ils attaquèrent en formations très denses. Notre feu anéantit en quelques instants la valeur d'un bataillon.

A l'aube, nous nous maintenions toujours dans les tranchées conquises et nous nous apprêtions à poursuivre nos progrès lorsque l'ennemi lança sur les deux tranchées du saillant une attaque d'une extrême violence.

Les Allemands s'avancèrent en hurlant et en jetant des grenades.

Les marsouins reçurent bravement l'avalanche.

Le lieutenant Raynal monte sur le parapet, exhortant les hommes à l'imiter et à charger; il est bientôt blessé à l'oeil et au ventre, il continue à diriger la défense jusqu'au moment où il tombe épuisé.

Le sous-lieutenant Cazeau réussit à monter sur le parapet après avoir établi un barrage dans le boyau où il met quelques hommes énergiques. Il charge avec une section, mais il a fait à peine quelques pas qu'il est traversé de part en part et tombe. Alors il se fait mettre face à l'ennemi et pendant que la mitraille fait rage, il maintient ses hommes autour de lui chantant à haute voix:

Mourir pour la patrie,
C'est le sort le plus beau.

Mais le barrage établi dans le boyau va céder, les survivants battent en retraite, le lieutenant Cazeau ne parle plus, les hommes le croient mort. Le soldat Simon traîne alors son corps par les pieds pendant 200 mètres, à travers les balles et la mitraille du canon-revolver et ramène son officier dans nos lignes.

Dans le boyau, les Allemands arrivent nombreux à la baïonnette, trouvant devant eux le soldat Jouy et lui criant de se rendre; il est seul, tous ses camarades sont tombés autour de lui, tués ou blessés d'éclats de grenades; il répond en ajustant les Allemands, les tient en respect par son feu, en tue six; blessé au bras d'un coup de baïonnette dans un corps à corps avec un septième adversaire, il le tue, reçoit un coup de sabre d'un officier ennemi qu'il blesse grièvement et se replie ensuite sur le boyau du fortin.

Le capitaine Poirier veut se reporter en avant, mais un éclat de bombe l'atteint au visage et il tombe la face contre terre; se relevant par un sursaut d'énergie, il saisit un fusil, se défend à coups de crosse et de baïonnette; mais un deuxième projectile vient l'atteindre: il tombe de nouveau; les Allemands s'avancent en masse de tous côtés, empêchant les hommes — une poignée — de reprendre leur capitaine.

Les mitrailleuses qui se trouvaient dans le fortin ont été broyées par les obus, sauf une pièce que le sergent Cazeilles, blessé grièvement au bras droit, emporte sur son dos.

Le lieutenant Lelong, commandant une des sections de mitrailleuses, déjà blessé, voyant la position perdue, sort son revolver, dit aux hommes qui l'entourent:

—Je vais vous faire voir comment meurt un officier français! se précipite sur les Allemands, en abat plusieurs et tombe percé de coups.

Les derniers survivants battent en retraite.

Malgré l'extrême fatigue occasionnée par la marche pénible dans les chemins défoncés et par l'attente pendant dix heures consécutives sous les obus, enlisés dans la boue des boyaux et des tranchées, quatre compagnies s'étaient héroïquement battues pendant quinze heures, soutenant victorieusement six contre-attaques violentes, les dernières à l'effectif d'au moins deux bataillons.

Le 27 février, deux bataillons d'infanterie coloniale reprirent l'attaque. Après une violente préparation d'artillerie, l'un des bataillons enleva d'un seul élan des tranchées du saillant. Les défenseurs furent tués à coups de baïonnette et l'organisation de la position fut immédiatement entreprise.

L'autre bataillon, traversant la tranchée de première ligne, s'installa dans la deuxième tranchée et parvint dans un élément de la troisième ligne. Il subit de lourdes pertes. L'amoncellement des cadavres allemands dans les tranchées montre combien âpre fut la lutte.

Dès la tombée de la nuit, les contre-attaques allemandes se succèdent. Quatre retours offensifs sont repoussés avec l'aide de l'artillerie. Les abords des tranchées sont jonchés de cadavres ennemis. Devant ce champ de morts, les assaillants hésitent. A la lueur des fusées qu'ils lancent, on voit leurs officiers et leurs gradés frapper les hommes et les menacer du revolver.

Une compagnie d'infanterie de ligne est envoyée en renfort pour soutenir les bataillons engagés et reçoit l'ordre de contre-attaquer pour contenir l'ennemi. Voyant les fantassins partir, les marsouins, qui travaillent à retourner et à démolir les boyaux, s'élancent avec eux; certains ne prennent même pas le teps de saisir leurs même pas le temps de saisir leurs chargent les Allemands et en assomment un bon nombre. L'ennemi se replie.

La fusillade, qui avait duré toute la nuit, faiblit au matin.

A ce moment, escomptant l'écrasement des défenseurs après une nuit de combat, l'ennemi lance deux compagnies sur les tranchées. Cette contre-attaque, prise sous le feu combiné de l'infanterie et de l'artillerie, est arrêtée en un instant.

Les Allemands renoncent alors à reprendre le fortin de vive force. Ils couvrent nos soldats de bombes et de grenades et entreprennent un bombardement systématique de la position.

Le feu de l'artillerie allemande atteint une intensité effroyable. Les projectiles de gros calibre 105, 150, 210, pleuvent sur les tranchées et boyaux, faisant de nombreuses victimes, mais chacun demeure à son poste. Les hommes déclarent à leurs officiers: "Nous mourrons tous avec vous ici." Cette attitude suffit à elle seule à empêcher les Allemands de sortir de leurs boyaux, où ils attendent groupés, la baïonnette haute, que nous évacuions la position. A la nuit, le bombardement cesse; l'ennemi n'ose plus contre-attaquer. Le fortin est à nous.

Dans la nuit, l'infanterie coloniale fut relevée par les troupes de ligne qui occupaient les tranchées d'où était partie notre attaque. Depuis le début de l'action, d'émouvantes manifestations de solidarité s'étaient produites entre les marsouins et les fantassins chargés de les soutenir. Lorsque l'infanterie coloniale partit à l'assaut, il avait fallu toute l'autorité des officiers des régiments de ligne pour empêcher leurs hommes, chargés de l'occupation des tranchées, de s'élancer avec leurs camarades. Un jeune soldat, profitant de la nuit, prit les vêtements d'un "colonial" blessé et combattit tout le jour. En revenant grièvement blessé, il déclara qu'ayant eu quatre frères tués, il était content de les avoir vengés.

LES PETITES NATIONALITES

Ce n'est pas d'hier que les petites nationalités ont à se défendre contre la rapacité et le désir d'absorption et d'assimilation des grands empires ou des groupements plus nombreux. Dans un précédent communiqué, nous déplorions les persécutions auxquelles certains groupes ethniques d'Europe se sont vus en butte à cause de leur attachement à leur langue et à leur foi. Ce sur quoi nous voulons insister aujourd'hui, c'est la flagrante injustice que dénote toute persécution, soit en Europe, en Amérique ou jusqu'au fond reculé de l'Afrique, de l'Asie ou de l'Océanie. La distance et la latitude n'y font rien. Les persécuteurs commettent un attentat odieux contre la loi naturelle établie par Dieu. Quoi qu'on dise, cette loi n'est jamais transgressée en vain. Le châtiment peut tarder: il n'en est que plus certain. Puisque les nations ne peuvent expier en l'autre vie leurs nombreuses iniquités, il est logique de conclure qu'elles doivent les expier en celle-ci. Autrement, où serait la justice?

Souvent nous ne voyons qu'un concours de circonstances "physiques", quand arrivent certains revers ou certaines catastrophes, alors que les événements naissent d'influences purement morales et divines. Nous écartons trop volontiers le bras de Dieu du domaine des événements terrestres. Faut-il être surpris ou étonné des châtiments trop visibles qui s'abattent assez fréquemment sur tel ou tel pays?

Nous n'avons pas mission d'établir le bilan, en matière de justice, d'aucune nation en particulier. Toutes sont plus ou moins exposées à pécher contre le droit des autres nations et même contre le droit de leurs propres nationaux. Ce que nous tenons à flétrir c'est la persécution elle-même, d'où qu'elle vienne. Qu'elle soit le fait des nations anglaise, française, allemande, italienne, russe, autrichienne, belge, etc., etc., pour nous, elle est condamnable parce qu'elle est un abus de la force contre la faiblesse. Répudier publiquement la phrase scélérate de Bismarck: "La force prime le droit", ne suffit pas pour aucun peuple si, sous le couvert de son drapeau, au vu et su de son gouvernement, et peut-être par lui, les choses se passent exactement comme si cette déclaration scandaleuse avait force de loi.

Quand donc comprendra-t-on que Dieu créa l'homme libre, avec des devoirs et des responsabilités définis, mais aussi avec des droits que ni l'Etat, ni personne ne peuvent, sans violer la justice, lui aliéner? C'est pourtant ce que l'on tente assez fréquemment. Les gouvernements ne s'embarrassent pas de scrupules à ce sujet, les individus guère plus. La lutte que nous soutenons actuellement en est la dernière et malheureuse preuve. On l'a dit avant nous, il serait injuste de tenir l'Angleterre responsable de l'oppression des nôtres dans la plupart des provinces du Canada. La persécution est plutôt le fait de certains groupes de fanatiques et d'ultra-patriotes qu'il importe de mettre à la raison au plus tôt.

Nos droits à la langue et au libre exercice de notre religion nous sont garantis par les actes constitutionnels. Ces actes nous en faisons la base de nos revendications. Tant qu'ils n'auront pas été abrogés avec notre consentement ou qu'ils n'auront pas été déchirés comme de vils "chiffons de papier", nous en exigeons le respect. Nous luttons et nous lutterons jusqu'à la fin, sans faiblir, sans nous lasser jamais pour la conservation de notre langue, de notre foi et du droit imprescriptible que nous avons de vivre notre vie "selon nos légitimes aspirations". Des sacrifices d'argent nous sont actuellement demandés, sachons être patriotes et ne les refusons pas à une oeuvre aussi essentiellement nationale.

Les souscriptions sont reçues par M. Emile Girard, trésorier général de l'A. C. J. C, 160, rue Saint-Jacques, Montréal, et par M. Onésime Chalifour, trésorier du Comité régional québecois de l'A. C. J. C., 209, rue Saint-Jean, Québec, pour la région de Québec.

Le Comité.

MUNICIPALITE RURALE DE RITCHOT

SOUMISSIONS

Des soumissions cachetées et marquées "soumission pour ouvrage en ciment" seront reçues par le soussigné jusqu'à sept heures p.m. le 23 juin prochain pour la construction de quatre "reinforced concrete culverts" et un pont en ciment. Les plans et spécifications peuvent être vues au bureau du commissaire des chemins à Winnipeg, Man. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque au montant de 5 pour cent de la soumission totale. La plus basse ou aucune soumission ne sera nécessairement deceptée. Toutes soumissions devrant être envoyée à

C. GAUTHIER,
Sec.-Trés.
St-Adolphe, Man.

MUNICIPALITE RITCHOT

La vente de terrains pour taxes annoncée pour le 8 juin a été remise au 4 juillet prochain à 2 heures p.m.

C. GAUTHIER
Sec.-Trés.



EN VOYAGE

M. l'abbé Gagnon partira ces jours-ci pour un voyage de quelques semaines.

MARIAGE

Lundi prochain, le 26, Mlle Juliette Kéroack unira sa destinée à celle de M. Edgar C. O'Connor, de Winnipeg.

ADIEUX AU CELIBAT

Samedi soir dernier les amis de M. Victor Guilbault se réunissaient dans l'ancienne salle de l'Union Nationale Française pour le fêter à l'ocasion de son prochain mariage. Au nom de ses nombreux amis, M. Alexandre Bernier lui présenta une bourse. Il y eut discours par le héros de la fête, MM. A. Bernier, Laurendeau, Rocan, etc.

L'on s'amusa fort jusqu'à une heure avancée.

CHANGEMENT DE RESIDENCE

Le docteur W. Lemaire est déméro 60 rue Horace. Son hôpital privé se trouve à 60 rue Marion.

DANS L'EST

En mémoire de lord Kitchener

Ottawa, 7. — Les officiers canadiens porteront le deuil du 7 au 14 juin en mémoire de lord Kitchener.

Les munitions de Québec

Québec, 8. — De 1908 à 1914, plus de 25 pour cent des munitions fabriquées ici ont été refusées.

On demande la conscription

Ottawa, 9. — Les "Sons of England" ont adopté une résolution demandant l'établissement de la conscription au Canada.

Négresse acquittée

Montréal, 9. — Isabella Dominicain, la jeune négresse accusée du meurtre de sa maîtresse, a été acquittée par le jury après vingt minutes de délibérations. Il a été établi qu'elle avait agi en légitime défense.



Paroles anti-britanniques

Montréal, 10. — Une jeune fille, que l'on dit fort intelligente, a été suspendue dans une des écoles anglaises pour avoir dit que Kitchener était un meurtrier. Elle prétend avoir appris cela dans des auteurs anglais.

DANS LE MONDE

Les Français tiennent bon

Paris, 8. — Les troupes françaises ont dû quiter le fort Vaux qui n'est plus qu'un moneeau de ruines. Elles en occupent encore les bords et les tranchées de droite et de gauche.

Les Russes occupent Lutsk

Londres, 8. — Les Autrichiens ont évacué Lutsk et les Russes ont occupé cette ville.

Hughes mis en nomination

Chicago, 9. — La convention républicaine a choisi comme candidat le juge Hughes. Roosevelt a refusé la nomination que lui offrait les progressistes.

Le front autrichien est percé

Londres, 9. — Les Russes ont enfoncé le front ennemi sur une longueur de 94 milles et une profondeur de 37 milles.

Le "Hampshire" a pris feu

Londres, 10. — Des témoins de la perte du navire qui portait Kitchener rapportent que ce navire a pris feu. Kitchener prit place sur un canot qui fut emporté par la mer.

Ils échouent encore

Paris, 12. — Les Allemands ont de nouveau attaqué les positions françaises à l'ouest du fort Vaux, mais vainement. Les abris de l'ennemi près de Soissons ont été détruits par l'artillerie.

L'avance russe

Petrograd, 12. — Les Russes ont atteint les faubourgs de Czernowitz, la capitale de la Bukowine. Le chiffre des prisonniers capturés depuis le commencement de la grande avance russe est de 108,000.

Czernowitz serait tombé

Petrograd, 13. — Bien qu'on ne l'ait pas encore officiellement annoncé, on croit à la chute de Czernowitz, la capitale de Bukowine. Les Autrichiens seraient en pleine retraite.

Est-ce l'offensive générale?

Londres, 13. — Les troupes anglaises se portent maintenant à l'atatque. Il en est de même des troupes italiennes. Les troupes russes continuent à avancer. La côte bulgare a été bombardée. Tout porte à croire que la grande offensive des Alliés va commencer.

THE T. EATON Co LIMITED
WINNIPEG CANADA

MOUTONS

Les moutons n'ont jamais tant rapporté qu'aujourd'hui. Avez-vous un troupeau de moutons et ce troupeau est-il assez nombreux pour l'étendue de votre ferme?

BETAIL LAITIER

La vache qui est maigre au moment du vêlage ne rapportera pas grand'chose, si elle rapporte. N'oubliez pas qu'une bonne laitière a besoin de repos: au moins 4 ou 8 semaines avant la mise bas. Elle exige aussi une bonne alimentation. Pourquoi votre vache ne rapporte-t-elle pas autant qu'une autre? Est-ce parce qu'elle est moins bonne laitière ou parce qu'elles est moins bien nourrie, moins bien tenue? Le seul moyen de vous renseigner à ce sujet, c'est d'inscrire régulièrement la quantité de lait produite et de nourriture consommée. Vous pourrez obtenir gratuitement des feuilles d'inscription en vous adressant à ce service.

Débarrassez-vous des taureaux communs et sans race, et vous économiserez de l'argent. Les veaux ne valent la peine d'être élevés que s'ils descendent de la meilleure lignée possible, au moins du côté du père. N'employez donc que le meilleur taureau de race que vous pourrez trouver. Le prix des bonnes bêtes de laiterie augmente tous les ans. Elles ne sont jamais le produit du hasard, mais le fruit du bon élevage et des bons soins.

ALIMENTATION AU PATURAGE

Un morceau de bon pâturage réservé pour les truies et leurs portées donnera d'excellents résultats. Les plantes suivantes font de bons pâturages: luzerne, trèfle, navette, seigle, avoine ou herbes Pour les porcelets sevrés, ou même pour les truies maigres, une trémie que l'on peut faire soi-même donne d'aussi bons résultats que la meilleure alimentation à la main et épargne la moitié du travail. Mélangez la ration de grain et remplissez la trémie une fois toutes les semaines ou tous les quinze jours, suivant la dimension de la trémie et le nombre de porcs. Finissez les porcs pour le marché à l'âge de 6 à 7 mois, lorsqu'ils pèsent de 170 à 200 livres. C'est ainsi que vous ferez le plus de profit.